



REVUE DE PRESSE

Juin 2016

DIA, 05.06.2016, Grine s'exprime sur l'Arav, les radios privées et les journaux électroniques,

Alors qu'on est à quelques heures seulement du début du ramadhan, l'Arav tarde encore à être installée. Et pourtant elle est dans tous les discours. Après le premier ministre Abdelmalek Sellal qui affirmé que l'Arav sera installé dans une semaine, c'est au tour du ministre de la Communication Hamid Grine de louer son autorité, affirmant que le sort des chaînes de télévision privées en Algérie sera déterminé par l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV). Il a affirmé qu'elle sera installée prochainement et travaillera en toute sagesse, sans donner plus d'information sur la date et les membres que peut composé cette commission. Il ajouté, dans ce cadre, que le cahier des charges relatif à ces chaînes avait été proposé au Conseil des ministres qui l'avait adopté. S'agissant des contenus des chaînes de télévision, M. Grine a relevé que le ministère était doté d'une cellule de veille informationnelle qui suit continuellement les programmes notamment ceux du ramadhan ou ceux destinés aux enfants.

Les radios privées « c'est autre chose »

Interrogé sur l'ouverture aux radios privées, il a indiqué que dans le cahier des charges, «il s'agit de tout l'audiovisuel et il prévoit les appels d'offres concernant les radios ». « Pour les radios, c'est autre chose, je ne sais pas quand, mais c'est une décision gouvernementale qui fixera l'heure d'ouverture », a-t-il assuré. En effet, les opérateurs privés ne peuvent pas lancer des radios comme ils l'ont fait avec les télévisions. Pour lancer une radio ils doivent impérativement passer par le TDA qui doit leur délivrer des fréquences. Et les fréquences radiophoniques ne sont pas disponible sur satellite.

La presse électronique ne filtre pas son information

Questionné sur la presse électronique, M. Grine a estimé qu'à part un ou deux journaux électroniques, les autres sont semblables aux réseaux sociaux, car « ils ne vérifient pas et ne filtrent pas l'information », ajoutant qu'il y avait « aucun contrôle » exercé sur ces derniers. « Il faut qu'ils aient le sens de la responsabilité en sachant que l'information pourrait être nuisible », a-t-il dit. Réagissant sur une prétendue coupure d'internet durant l'examen du Baccalauréat, le ministre a assuré qu'«il n'y avait pas de coupure d'internet, contrairement à ce qui a été dit, mais peut être une diminution du débit ».

Le ministre intervenait au cours d'une journée de formation autour de « la Révolution numérique en question, ce que nous apprennent cinquante ans d'informatisation sociale », animée par le professeur émérite à l'université de Bordeaux (France), André Vitalis.

Salim Bey

Algérie-focus, 01,06,2016, Document. Contrats pétroliers, droits de l'homme et armée/Les nouvelles décisions prises par Bouteflika et ses ministres,

Le Conseil des ministres s'est réuni mardi à Alger sous la présidence du président de la République, Abdelaziz Bouteflika et a rendu public un communiqué, dont voici le texte intégral:

“Son Excellence Monsieur Abdelaziz Bouteflika, Président de la République, a présidé ce jour, mardi 31 mai 2016, une réunion du Conseil des Ministres.

Le Conseil des Ministres a d'abord examiné et approuvé un avant-projet de loi organique relative au régime électoral.

Ce texte améliorera davantage encore le régime électoral adopté en 2012, et cela dans le sillage de la révision de la Constitution promulguée en Mars dernier.

A ce titre, l'avant-projet prévoit notamment de garantir la mise à disposition des listes électorales au profit des candidats et des partis politiques concernés ainsi que de la Haute Instance Indépendante de surveillance des élections.

Le même texte soumettra les candidatures indépendantes ou celles des partis n'ayant pas atteint un seuil de 5% des suffrages lors du précédent scrutin, à des collectes de signatures pour le dépôt des candidatures, tout comme il propose de codifier la répartition des sièges dans le cas où aucune liste n'aurait obtenu le seuil minima de voix fixé lors des élections législatives et locales.

Le projet énonce également des dispositions en vue d'astreindre les candidats au respect de leur programme durant la campagne électorale, et de prévenir le nomadisme politique parmi les députés et les membres du Conseil de la Nation.

Le Conseil des Ministres a ensuite examiné et approuvé un avant-projet de loi organique relative à la Haute Instance indépendante de surveillance des élections. Cette Haute instance a été instituée par l'article 194 de la Constitution révisée en février dernier. La loi en précise les modalités.

A ce titre, le projet de loi dispose que le Président de cette Haute instance sera choisi à l'issue de consultations avec les partis politiques.

Il est également indiqué que cette Institution sera composée de 410 membres, dont la moitié seront des magistrats proposés par le Conseil Supérieur de la Magistrature et l'autre moitié des compétences indépendantes issues de la société civile, représentant toutes les wilayas et la communauté nationale à l'étranger, ainsi que tous les acteurs de la société civile.

La Haute instance disposera de l'autonomie administrative et financière et sera articulée autour d'un Président, d'un Conseil plénier et d'un Comité permanent de dix membres élus par le Conseil plénier, à parité entre magistrats et représentants de la société civile. En période

électorale, la Haute instance déploiera des permanences au niveau des wilayas et des circonscriptions électorales à l'étranger.

Avant les élections, la Haute Instance veillera à la régularité de toutes les opérations liées notamment à la révision des listes électorales, au dépôt des candidatures, à la remise des listes électorales aux candidats, à une répartition équitable des moyens de campagne, ainsi qu'au déroulement de cette dernière conformément à la loi.

Durant le scrutin, la Haute Instance sera notamment chargée de garantir aux candidats leur droit d'assister au scrutin, de veiller à la disponibilité des bulletins de votes et au respect de leur ordre de classement, et de veiller au respect des horaires d'ouverture et de clôture des bureaux de vote.

Après le scrutin, la Haute instance veillera notamment à la régularité des dépouillements, au respect du droit des candidats de consigner leurs réclamations sur les procès-verbaux de dépouillement, et d'obtenir des copies de procès-verbaux de dépouillement aux candidats.

La Haute Instance indépendante de surveillance des élections disposera de larges pouvoirs dont, notamment (i) celui de demander au Parquet la réquisition de la force publique ou de le saisir de faits constatés susceptibles de revêtir un caractère pénal, (ii) le pouvoir de saisir les pouvoirs publics et les candidats de toute carence ou dépassement que les destinataires sont tenus de redresser, (iii) et la capacité d'obtenir tout document ou information relatifs à l'organisation et au déroulement des opérations électorales pour en effectuer l'évaluation.

Intervenant à l'issue de l'approbation des projets de lois relatives à la Haute instance indépendante de surveillance des élections et au régime électoral, le Président Abdelaziz Bouteflika a souligné que ces nouveaux textes reflètent l'esprit et la lettre de la Constitution révisée, qui est elle-même le fruit d'une large consultation de la classe politique et de la société civile du pays.

Le Chef de l'Etat a exprimé l'espoir que ces nouvelles règles électorales ainsi que la Haute Instance indépendante chargée de surveiller les élections, seront de nature à introduire davantage de transparence et de sérénité dans les échéances électorales à venir, et notamment au sein de la classe politique.

Enfin, le Président de la République a appelé le Parlement à statuer sans délais sur ces deux projets de lois organiques, de sorte à permettre leur entrée en vigueur rapide, y compris la mise en place de la Haute Instance indépendante chargée de la surveillance des élections qui devra être opérationnelle en prévision des élections législatives puis locales de 2017.

Le Conseil des Ministres a également examiné et approuvé un avant-projet de loi organique fixant l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée Populaire Nationale et du Conseil de la Nation, ainsi que les relations fonctionnelles entre les deux Chambres et le Gouvernement.

Ce texte prend en charge les différentes avancées introduites par la révision constitutionnelle du 7 février dernier, au bénéfice du pouvoir législatif et portent notamment sur le renforcement de son contrôle sur le Gouvernement, les compétences élargies conférées au

Conseil de la Nation dans les domaines relatifs aux collectivités locales et à l'aménagement du territoire, ainsi que l'affirmation de la place et des droits de l'opposition parlementaire.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres a examiné et approuvé un avant-projet de loi fixant la composition et les modalités de désignation des membres du Conseil national des droits de l'homme, ainsi que les règles relatives à son organisation et à son fonctionnement.

Ce texte découle de la révision constitutionnelle du 7 février dernier, et qui a elle-même codifiée les missions de surveillance, d'investigation, de sensibilisation, d'information, et de proposition sur les questions des droits de l'homme, dévolues au Conseil National des Droits de l'Homme, qui est un Organe indépendant, placé auprès du Président de la République, garant de la Constitution.

L'avant-projet de loi définit la composition du Conseil National des Droits de l'Homme où siègeront notamment, des représentants désignés par le Président de la République, des représentants des deux Chambres du Parlement, des représentants d'associations chargées des droits de l'homme, de la femme, de l'enfant et des personnes handicapées, ainsi que des représentants des syndicats dont ceux des avocats, et des journalistes.

L'indépendance du Conseil National des Droits de l'Homme, qui disposera de l'autonomie administrative et financière, est également soulignée par le fait qu'il élaborera lui-même ses propres règles de fonctionnement.

Prenant la parole après l'adoption de cet avant-projet de loi, le Président Abdelaziz Bouteflika a relevé que la Constitutionnalisation de la Commission nationale des droits de l'homme reflète l'attachement profond de notre pays au respect des droits de l'Homme, lesquels furent partie indissociable du combat de notre peuple pour la liberté et la justice.

Le Chef de l'Etat a rappelé également que, s'inscrivant dans le sillage des avancées concrétisées par la réforme de la Justice, la révision constitutionnelle du 7 février dernier a consolidé davantage encore, la protection des droits et libertés individuelles et collectives, l'affirmation des libertés démocratiques, tout comme elle a renforcé l'indépendance du magistrat et de l'avocat, et instauré des garanties accrues pour les justiciables.

“Ce sont là des acquis majeurs dont le Conseil national des droits de l'homme sera un gardien vigilant, tout comme j'espère, qu'il en sera un témoin impartial auprès des instances régionales et internationales des droits de l'homme”, a conclu le Président de la République.

Le Conseil des Ministres a poursuivi ses travaux par l'examen et l'approbation de deux avant-projet de lois présentés par M. le vice-ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat major de l'Armée Nationale Populaire, avant-projets modifiant et complétant respectivement, une Ordonnance de 1976 relative au statut des officiers de réserve ainsi qu'une Ordonnance de février 2006 portant statut des personnels militaires.

Ces deux textes ont pour finalité de consolider les règles régissant l'obligation de réserve des Officiers Généraux et des Officiers supérieurs en retraite.

Prenant la parole après l'approbation de ces projets de loi, le Président Abdelaziz Bouteflika, ministre de la Défense nationale, Chef suprême des Forces armées, s'est d'abord incliné avec

ferveur à la mémoire des officiers, sous-officiers, et djounoud de l'Armée Nationale Populaire chouhadas du devoir national, en service commandé, pour la garantie de l'intégrité territoriale du pays, ou dans le cadre de la lutte contre le terrorisme abject et la protection de la sécurité des personnes et des biens.

Le Chef de l'Etat a salué également la mobilisation et l'abnégation de l'Armée Nationale Populaire dans l'accomplissement de ses missions constitutionnelles, une mobilisation et une abnégation qui lui valent la considération de toute la Nation.

Le Président de la République a aussi relevé avec satisfaction les résultats éloquentes obtenus par l'Armée Nationale Populaire dans la destruction des foyers terroristes qui subsistent ainsi que dans la neutralisation de dangereuses tentatives d'introduire sur le sol national d'importantes quantités d'armes et de drogues par les réseaux criminels transfrontaliers.

“C'est pour préserver la brillante image de l'Armée Nationale Populaire au sein de notre société et, pour maintenir également cette Institution au service exclusif de la République et au-dessus des enjeux politiques ou politiques, que nous avons jugé utile d'élaborer les avant-projets de lois que nous venons d'adopter aujourd'hui”, a conclu le Président de la République.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres a examiné et adopté un décret présidentiel portant approbation d'une souscription de l'Algérie à l'augmentation du capital de la Banque Africaine de Développement.

Cette augmentation découle de l'entrée du Luxembourg et de la Turquie au capital de la Banque au titre de ses membres non africains, entraînant l'émission de plus de 15.000 actions supplémentaires réservées aux pays africains pour maintenir leur ratio de 60% dans le capital de cette institution financière.

L'Algérie va en acquérir 1067 actions supplémentaires.

Le Conseil des Ministres a également examiné et adopté deux décrets présidentiels relatifs à des contrats de recherche et d'exploitation des hydrocarbures. Le premier texte concerne l'approbation d'un contrat entre Sonatrach et l'Agence Alnaft, relatif à un avenant d'un permis de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé “ERG ISSAOUANE II”.

Le second décret porte approbation d'un contrat signé entre Sonatrach et trois filiales locales de sociétés étrangères (CONOCO-PHILIPS, PERTAMINA, et TALISMAN) relatif à un avenant d'un permis sur les périmètres dénommés ” OULED NSIR” et “MENZEL LEJMAT”.

En outre, le Conseil des Ministres a examiné et avalisé un projet de contrat en gré à gré simple, pour le parachèvement des travaux de viabilisation de la nouvelle ville de Sidi Abdallah.

D'un montant de 39,1 milliards DA, ce contrat conforme aux dispositions du Code des marchés publics, sera conclu entre le ministère chargé de l'Habitat et un groupement de sociétés publiques conduit par l'entreprise COSIDER.

Le Président de la République s'est également enquis des préparatifs conduits par le Gouvernement pour le bon déroulement du mois de ramadhan, de la saison estivale ainsi que des prochaines rentrées scolaire et universitaire.

Les exposés qui ont été présentés sur ces différentes questions confirment que ces échéances ont fait l'objet de préparatifs approfondis.

Le Chef de l'Etat a invité le Gouvernement à suivre de près la mise en œuvre des dispositions prises pour le bien-être des citoyens.

Le Président Abdelaziz Bouteflika a demandé aussi au Gouvernement, de poursuivre le dialogue et la concertation cultivés avec les partenaires sociaux et le monde de l'entreprise. A cet égard, il a salué la proche réunion de la tripartite, appelant les participants à ces assises à concrétiser leur engagement contracté en 2014, par l'adoption du Pacte national économique et social, en s'engageant ensemble pour l'application du nouveau modèle économique destiné à dynamiser la croissance et l'investissement hors hydrocarbures tout en préservant la cohésion sociale de notre Nation, dans le cadre de la justice social et de l'Etat de droit.

Enfin, le Conseil des Ministres a examiné et approuvé des décisions individuelles portant nominations et fins de fonctions à des Fonctions supérieures de l'Etat.

Avant la clôture de ce Conseil des Ministres, qui se tient à quelques jours du début du mois sacré de Ramadhan, le Président Abdelaziz Bouteflika a tenu à présenter ses meilleurs vœux au peuple algérien ainsi qu'à l'ensemble de la Ouma Islamique pour un mois de Piété dans la paix et la fraternité".

La rédaction.

Tsa-algerie, 01,06,2016, Que cache la création par le président Bouteflika du Conseil des droits de l'Homme ?,



Le Conseil des ministres a approuvé mardi 31 mai un avant-projet de loi fixant la composition et les modalités de désignation des membres du Conseil national des droits de l'Homme (CDH). Dans cet entretien, Maître Farouk Ksentini évoque l'avenir de la Commission des droits de l'Homme qu'il dirige.

Quel est l'avenir de la Commission nationale consultative de protection et promotion des droits de l'Homme (CNCPPDH) que vous présidez ?

La Commission va disparaître. Elle sera dissoute et remplacée par le Conseil des droits de l'Homme.

Quels sont les points communs et les différences entre ces deux instances ?

Le législateur a pris notre commission la (CNCPPDH) telle qu'elle existe et il l'a constitutionnalisée pour en faire donc une institution consultative inscrite dans la constitution, alors qu'avant elle relevait du décret présidentiel. C'est devenu une institution pérenne. Finalement elle devient une des institutions officielles de ce pays. Le reste, tels que la désignation des membres, les prérogatives de ce Conseil, reste les mêmes. C'est l'appellation qui diffère.

Pourquoi alors créer une nouvelle commission ?

Tout a été fait à notre demande. C'est nous qui avons demandé à être constitutionnalisés, depuis des années d'ailleurs. À la création de la CNCPPDH, des voix se sont élevées pour dire qu'elle est au service du président. Bien que cela nous honore d'être au service du président, on a demandé de lever cette restriction pour que tout le monde sache que nous sommes au service de la Nation. Et non pas au service d'une autre institution qui est le président que nous respectons que nous avons servi avec honneur et beaucoup de volonté. Mais pour qu'elle ne soit pas accusée de quelque partialité que ce soit, pour qu'on ne dise pas que c'est une institution gouvernementale et afin d'assurer notre indépendance, il fallait absolument que cette institution soit constitutionnalisée. Nous avons demandé cela et nous avons été suivis. Le Conseil des droits de l'Homme appartient à l'Algérie bien que,

appartenir ou relever de la présidence de la République fût quelque chose qui nous honorait beaucoup. Le CDH va remplacer la CNPPDH avantageusement parce que son poids sera plus important que la commission. C'est là un progrès en matière des droits de l'Homme. L'institution qui défend les droits de l'Homme est désormais constitutionnalisée. On ne peut pas aller plus haut que la Constitution.

Il s'agit donc pour vous d'une avancée en matière des droits de l'Homme ?

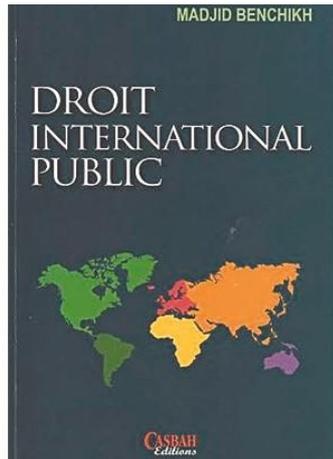
Indéniablement. Il faut rendre à César ce qui appartient à César. C'est un coup de pouce extrêmement important qui vient de nous être donné. Mais les droits de l'Homme restent une affaire de 40 millions d'Algériens.

Êtes-vous pressenti pour présider le Conseil national des droits de l'Homme ?

Cela relève de la volonté et du choix du président de la République. Je n'ai aucune information et croyez-moi je ne cherche pas à en avoir. Le président sait ce qu'il fait. La nouvelle institution me tient à cœur bien sûr, mais elle ne m'appartient pas. Je suis un démocrate. Le jour où on m'a installé à la tête de la CNCPPDH, j'ai pensé au jour où je dois la quitter.

Par Achira Mammeri.

**Liberté, 07.06.2016, IL VIENT DE PARAÎTRE CHEZ CASBAH ÉDITIONS,
“Droit international public” de Madjid Benchikh,**



Cet ouvrage est incontournable pour les professeurs, les étudiants et les chercheurs qui s'intéressent au droit international public ainsi qu'à tous ceux qui veulent démêler quelque peu l'écheveau des relations internationales dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont d'une saisissante complexité.

Madjid Benchikh, ancien doyen de la faculté de droit d'Alger, professeur émérite de l'université de Cergy-Pontoise (Paris-Val d'Oise), nous livre ici le résultat des cours de droit international qu'il a dispensés d'abord à Alger, puis en Tunisie et en France. Cet ouvrage de droit international public, paru en 2016 aux Éditions Casbah, se veut aussi une analyse critique "qui exige souvent une perspective historique, un examen des rapports de force et demande, avant d'avancer, que soient posés les problèmes et dégagées les problématiques dans lesquelles prennent place les règles que l'on veut étudier".

Ceci renseigne sur la méthodologie suivie par l'auteur de ce volumineux ouvrage de 747 pages pour analyser le droit international. Pour ce faire, avoir été doyen d'une faculté de droit et professeur d'université ne suffit pas. Madjid Benchikh s'appuie également sur son parcours puisque sa vision du droit interne et du droit international s'inspire de son expérience professionnelle et de sa pratique du droit international étant donné qu'il a participé à des négociations dans le cadre de la troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer ou dans le transfert international de technologie. Conçu comme un instrument de travail pour les étudiants et les chercheurs, cet ouvrage se fonde sur le principe qu'"on ne peut analyser le droit international en dehors de tout ce qui se passe sur la scène internationale et sans tenir compte des politiques et des conduites des États à l'égard bien sûr des autres États mais à l'égard aussi des peuples et des individus qui les gouvernent".

Obéissant à ce fil conducteur, l'ouvrage de Madjid Benchikh est structuré en trois parties : la première aborde les sujets de droit international, la seconde le processus de formation des règles de droit international. Dans la troisième partie, l'auteur examine les principaux problèmes qui découlent de la mise en œuvre de ces règles.

Étoffé par une solide bibliographie, l'ouvrage conduit le lecteur, à travers les parties et les chapitres qui le composent, à pénétrer dans l'univers du droit international, à revisiter leurs

cours pour ceux qui ont fréquenté les facultés de droit, à s'égarer parfois dans les méandres de l'érudition de l'auteur, mais en fin de parcours, à avoir une idée plus claire du droit international et surtout à comprendre beaucoup de choses sur la marche du monde actuel.

Un monde dont les règles évoluent car, même si, comme l'indique Madjid Benchikh, "l'État souverain reste le principal acteur et sujet de droit international, la multiplication des organisations internationales et les progrès de la protection des droits humains sont des signes d'une transformation de la société internationale et des règles qui en régissent les relations".

Tout l'intérêt de ce livre réside dans la méthodologie adoptée par l'auteur, basée sur l'analyse critique de l'étude du droit international public, car, comme il le souligne, "bien que produit au nom de l'égalité souveraine des États, le droit international porte la marque des rapports de domination et des inégalités léguées par l'histoire récente ou lointaine...".

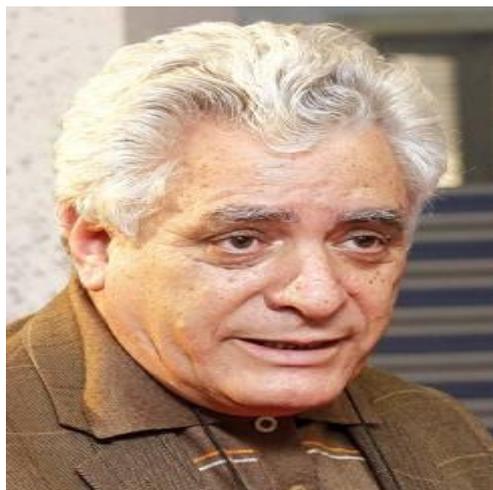
Cet ouvrage s'avère incontournable pour les professeurs, les étudiants et les chercheurs qui s'intéressent au droit international public ainsi qu'à tous ceux qui veulent démêler quelque peu l'écheveau des relations internationales dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles sont d'une saisissante complexité.

ALI BEDRICI

Ouvrage Droit international public, de Madjid Benchikh.

Editions Casbah, 747 pages, 2016.

El watan, 15.06.2016, Mostefa Bouchachi. Avocat et défenseur des droits de l'homme, «Personne n'a le droit d'interdire à des Algériens de s'exprimer à vie»,



Une mesure est prévue afin de soumettre les retraités de l'armée à l'obligation de réserve à vie. Qu'en pensez-vous ?

La liberté d'expression est un droit fondamental pour tous les Algériens. Un tel projet de loi est assurément anticonstitutionnel. Si dans la législation comparée, on interdit aux anciens officiers de parler des secrets militaires, de divulguer des secrets touchant à l'exercice de la profession et à la souveraineté nationale, on ne peut toutefois pas leur interdire de s'exprimer lorsqu'ils sont en retraite sur des sujets qui concernent la société et le pays, qu'il s'agisse de la vie économique, civile ou politique.

Le code pénal est là pour réprimer et punir toute entorse à la loi interdisant la divulgation du secret militaire, nul besoin donc d'une loi qui toucherait au droit à la liberté d'expression pour ces gens-là. On ne peut être interdits d'exercer ses droits. C'est à la justice d'empêcher quelqu'un de jouir de ses droits civils et politiques. La justice peut ordonner de suspendre le droit à l'expression lorsqu'il s'agit d'une affaire en cours de jugement ou jugée, mais personne n'a le droit d'interdire aux citoyens de s'exprimer à vie, c'est même très grave de le faire. Cette loi, c'est comme un mariage catholique, c'est à vie, cela peut décourager beaucoup de nos jeunes d'intégrer l'institution militaire.

- C'est donc une régression...

J'estime que ce type de loi n'a pas de sens en 2016... C'est une flagrante atteinte à la liberté d'expression. Il n'y a pas d'amalgame à faire entre le secret militaire et la liberté d'exprimer une opinion. Un pays qui veut réellement aller vers la démocratie est un pays qui élargit le champ des libertés et des droits, ce genre de loi est un obstacle à la liberté et c'est dans la nature du système politique algérien. Il y a quelques mois, on nous sortait une Constitution qui soi-disant garantirait les libertés et, dans son application, on nous présente un projet de loi qui limite la liberté d'expression pour une catégorie d'Algériens.

- Surtout que cette catégorie est appelée à parler et à dire la vérité sur ce qui s'est passé en Algérie durant notamment la décennie noire...

Oui bien sûr, c'est même une obligation morale envers les Algériens de dire ce qui s'est passé, notamment sur la question de l'annulation du processus électoral. Dans une démocratie, tout le monde doit s'exprimer et débattre. Dans une société démocratique, il n'y a pas de tabou, il faut parler de tout. C'est de cette façon-là qu'on pourra avancer.

On commence aujourd'hui par interdire à une catégorie de fonctionnaires de parler, demain on interdira aux magistrats en retraite de s'exprimer ou de donner leur opinion. Après ce sera le tour des avocats qu'on empêchera de s'exprimer sur les questions politiques ou sur des affaires qu'ils ont traitées. Je pense qu'une telle loi est grave et peut être le début d'une chaîne de lois qui rétrécira encore et encore le champ des libertés, notamment la liberté d'expression.

NadjiaBouaricha

El watan, 15.06.2016, Point de vue : «Une loi qui interdit le droit à la liberté d'expression est anticonstitutionnelle»,



L'obligation de réserve ne peut concerner que l'aspect strictement militaire de la profession. Ces gens ont travaillé dans un secteur qui, par définition, est touché par la confidentialité et le secret. Si cette mesure ou loi touche seulement à cet aspect, il n'y a pas de souci là-dessus, mais si elle interdit à ces anciens fonctionnaires de dire une opinion liée à des sujets qui intéressent la société et la cité, elle ne peut être considérée que comme une atteinte à la liberté d'expression.

Un militaire ne peut divulguer des secrets liés à sa fonction antérieure, mais il est en droit, comme tout autre citoyen, de s'exprimer sur des sujets politiques ou autres... On ne peut pas l'astreindre à une obligation de réserve sur cet aspect. Même dans le civil, il y a des fonctions qui obligent à un devoir de réserve sur la nature de la fonction elle-même, mais évoquer ou donner son opinion sur différents sujets est garanti par le droit à l'expression libre. On ne peut empêcher quelqu'un d'exprimer une opinion. Une loi qui interdirait le droit à la liberté d'expression serait anticonstitutionnelle.

Benissad Noureddine

الناشط الحقوقي نور الدين بنيسعد "الخبير"، "لا أتوقع حكام ضد" "الخبير"، El Khabar, 15.06.2016, "لأن المحكمة الإدارية غير مختصة



أكد الأستاذ نور الدين بنيسعد، رئيس الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان، أن ما تعرّض له "الخبير" من مضايقات ومتابعات، بغية تغيير خطها الافتتاحي، سيلقي بظلاله على مهنة الصحافة في الجزائر. وأوضح بنيسعد، في المقابل، التناجر تهامه "الخبير"، بأنها لتوقعات تصدر المحكمة الإدارية التي يترأسها مدير إدارة إيسح كمامد "الخبير"، لأن الأمر يتعلق بمسألة تجارية لا يخول للوزير الاتصال فعدو بضد الجريدة لأنها لا يملك صلاحية ذلك.

ما توقعاتكم حول القرار الذي تصدره المحكمة الإدارية اليوم؟

صراحة لا أتوقع أن القضاء الإداري سيصدر حكماً في قضية "الخبير - وزارة الاتصال"، لأنه غير مختص في هذا النوع من القضايا التجارية.

وزارة الاتصال تقوّل أنها تستند في شكواها على قانون الإعلام، ما رأيك؟

لو نظرنا إلى الجانب القانوني، الصفقة المبرمة بين مجمع "الخبير" وشركة "ناسبرود" (فرع مجمع سيفيتال) تدخلف إطار العمليات التجارية البحتة، وبالتالي أنا لا أتصور أنتدحوزارة الاتصال أو أي هيئة إدارية آخر بالبا بعد ما ذهبت إلى تحديد الأنا لوزارة، وأقصد بذلك إيذاءها شكوى بصد "الخبير" في القضاء الإداري. أقولها وأكرر ها، هذا النوع من القضايا المتضمنة صفقة لا تنتظر إليها وزارة الاتصال بعين الرضا، وهي المخولت بموجبه من سوء المهام الإشراف على إدارتها ونقطة على إعلامها بمراسلة الديمقراطية في المجتمع وليس خنقا لقطاع التضييق عليه، خاصة إذا علمنا أن قانون الإعلام ليس يربو بوضوح بما لا يدع مجالاً للشك بالنسبة للسلطة الضبط للصحافة المكتوبة هي التي تسهر على ضمان احترام المصالح للقانون وعدم تجاوزه. كما لا تستطيع وزارة الاتصال أن تحل محل سلطة الضبط وقال الأحكام الانتقالية التي توردت في نفس القانون. أنا أتساءل: أين سلطة الضبط؟ لماذا ضيعنا، لحد الآن، أربعمائة سنة كاملة دون أن نتر بالنور.

هناك من يتوقع أن تصدر الوزارة عن خطتها التقرر الاستعانة بالقضاء العادي لإبطال الصفقة؟

مثل ما يقال الكشفي وورد. لكننا أعر فأنها ليحقل أجهة إدارية أنتدخلف معاملة تجارية محضمة متقضية الحال.

ألا يشكخنق "الخبير" رسالة هي للصحفيين ويؤثر بصفة مباشرة على وضع حرية التعبير في بلدنا؟

بطبيعة الحال هذه القضية خلفية سياسية لها علاقة مباشرة بالخطا لفتح التحليل جريدة "الخبير" جريدة عريقتي موضوعي تتعاطف معنا شغالات المجتمع الجزائري يباحتر أفيتم مصداقية. وبالتالي، هذا المتابعة سوف تكون إيجابية على حرية التعبير والصحافة، لأنها باتت مستهدفة بشكوا واضحا لعيانو أبشع مما كان.

هل يؤثر ذلك على صورة الجزائر ووضع حقوق الإنسان فيها؟

أكد، هناك تأثير كبير على الممارسة الديمقراطية في البلد، وحرية التعبير التي هي أبرز زدة عامة لترسيخ الديمقراطية في المجتمع. قضية "الخبير" صار تعالمية.

انظر التصنيغ بلنا في تقارير المنظمات الدولية المهتمة بالدفا عن حقوق الإنسان و حرية التعبير و الصحافة، و ستجد الجواب غير المفرح ..
نحن فير تبة غير مشرفة بل بدد فعمنا باهظ النيل حر يته، لكن هلا يعامل نتر سيخمع انيا لحر يات فياً و سا طمجتمع ه .
نحن فيك و كبة الدول لالتيقمع لحر يات و لا تحنر محقو ق الإنسان .

و كيف ترونا لمر جمن دائرة الدول لاقامعة للحر يات؟

لا بد من احنر اممبدأ التعددية الإعلامية، و السماح لكافة فئات المجتمع بان يعبر و اعنار ائهمو أفكار هم بعيدا عن انبو عمنا نوا عالضغظا و المضايق
ة أو الترهيب .
يجب ان نتعلم كيف نحتنر ما ختلا فو تعدد الآراء و الأفكار المعبر عنها .
ثانيا، تو جد حاجة ماسة لاحنر ام الموائيق الدولية التي تضبط العلاقات بين الدول و سائل لإعلام و أخلاقيات مهنة الصحفي، منها ميثاق ميونيخوم
نهام بادئ منظمة الأمم المتحدة و حول حرية التعبير .
أنا أعتقد أنها لاتو جد مهنة في المجتمع إلا و وجدنا و اجباتو حقوقا لمن يمتهنها .
بطبيعة الحال، هنا ك أخلاقيات المهنة التي يتو جبعنا الصحفي لالتزام بها، و هذا لا يمكن أن يتحقق مندو نأنيكو نلديهم تمثيلا في تنظيم نقابيين سهر علنا دف
اعنحقوقا الصحفيين و يحمي المهنة معا .

Huffpostmaghreb, 16.06.2016, Collectif des familles de disparus lance la web "Radio des Sans Voix",



Le paysage numérique et médiatique algérien a un nouveau-né. Le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) et SOS Disparus ont lancé ce mercredi 15 juin la "Radio des sans voix", une nouvelle web-radio où les militants et défenseurs des droits de l'Homme "seront libres de parler, de croire", libérés de la terreur, de la tyrannie et de l'oppression".

Lors de la présentation de cette nouvelle web-radio, Nacera Dutour, porte-parole du CFDA, a tout de go souligné le soulagement des familles de disparus. "Frustrées de ne pas pouvoir passer à la radio ni à la télévision", elles pourront, à travers ce support de communication, évoquer les disparitions forcées dont elles ont été victimes.

Une web-radio "riche et pleine de surprises", promettent ses créateurs, qui sera "tout autant attentive, dans ses émissions, à la situation des droits de l'Homme, aux harcèlements de militants, aux violences faites aux femmes et aux détentions arbitraires".

"Je voudrais que tous les Algériens entendent ce que les autres supports de communications ne disent pas tous les jours: les maux des familles de disparus. Tout le monde a le droit de savoir ce qui se passe en Algérie", a indiqué Mme. Dutour lors de la présentation de ce projet, au bureau de SOS Disparus à Alger-Centre.

Un lancement ponctué par une table-ronde, durant laquelle la "Radio des sans voix" est revenue sur les deux projets de loi, relatifs au Conseil national des droits de l'homme et à l'obligation de réserve des militaires reversés dans la vie civile.

Noureddine Benissad, président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LADDH), Nacera Dutour et Djalal Mokrani, membre de l'association Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ), ont animé cette table-ronde.

Témoignages, portraits et revues de presse

La "Radio des sans voix" sera composée de six émissions. Pour son lancement, cette web-radio est revenue dans ses émissions "Les valeurs humaines" et "Les citoyens de demain" sur la question du gaz de schiste. Ces rubriques traiteront de l'actualité, à travers un reportage et

Dans "Les artisans de la paix", SOS Disparus et le CFDA ont portraituré la combattante "Zohra l'Allemande". Dans cette rubrique, cette web-radio retracera les parcours de combattants ou de personnes algériennes ou étrangères ayant oeuvré pour la paix, a expliqué Lila Mokri, membre de ce projet.

Par Mehdi Alioui

El Watan, 19.06.2016, LE TRIBUNAL DE GHARDAÏA LANCE UN MANDAT D'ARRÊT CONTRE LUI, La LADDH dénonce le harcèlement judiciaire contre Salah Dabouz,

Ya-t-il une volonté de museler toutes les voix discordantes en Algérie ? Visiblement, c'est le cas. En plus de l'élaboration d'arsenaux juridiques réprimant la liberté d'expression, les tenants du pouvoir recourent aussi au harcèlement judiciaire.

L'avocat et président d'une aile de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), Salah Dabouz, vient d'en faire les frais. En effet, ce qui était une campagne médiatique nauséabonde à son encontre prend désormais l'allure d'une cabale judiciaire. «J'ai reçu, le 6 juin, une convocation de la police d'Alger pour être entendu par la police judiciaire de Ghardaïa. Comme je ne pouvais pas faire le déplacement pour des raisons de santé, j'ai écrit au procureur près le tribunal de Ghardaïa pour l'informer et lui suggérer que je sois entendu par la police judiciaire d'Alger, conformément aux dispositions de l'article 99 du code de procédure pénale», nous explique Me Dabouz. Mais avant-hier, l'avocat a été surpris d'apprendre que le juge d'instruction a émis un mandat d'arrêt à son encontre. «Le mandat d'arrêt aurait été émis le 15 juin», déclare-t-il, en se disant étonné par cette décision. Selon lui, cela relève du «harcèlement judiciaire». «J'ai commencé à subir des pressions depuis que j'ai dénoncé des agressions sexuelles dans la prison de Ghardaïa», dénonce-t-il. Salah Dabouz serait poursuivi en justice par la direction de la prison de Ghardaïa qui l'accuse d'avoir «introduit un ordinateur équipé d'une caméra dans la prison de Ghardaïa». «L'attitude des services du tribunal de Ghardaïa qui ont émis un mandat d'arrêt, en catimini, contre l'avocat et président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme dans l'objectif de l'arrêter par effet de surprise est inacceptable dans la mesure où Me Dabouz n'a pas été convoqué de façon légale, la convocation ne précisant pas l'objet», explique la LADDH dans un communiqué rendu public vendredi. Pour la LADDH, cela «traduit une volonté claire de vengeance et de porter préjudice à Me Dabouz sans aucun égard pour la loi, ni la dignité humaine ni l'honneur et l'immunité d'un avocat et président de la LADDH» .

Madjid Makedhi

El Khabar, 19.06.2016,

أمينسيدهم، محاميا لمتهميا غتيا المعطوبل وناس، لالخبر " "إعادة فتحات تحقيقمر هو نبتوفر عناصر جديدة "



ربط المحامي أمين سيد هم إعادته فتح قضية اغتيال الفنان الراحل معطوب بالناس، استجابة لمطلب تقدمت به زوجته نادية معطوب، في شكل دعوى قضائية جديدة تنتهم فيها حسان حطاب، أمير الجماعة السلفية للدعوة والقتال الملحة، باغتيال زوجها، «توفر عناصر جديدة في القضية».

أوضح الأستاذ سيد هم، المدير افعال لصالح المتهم الرئيسي باغتيال المعطوب في 25 جوان 1998، مليكمجون، في تصريح لـ «الخبر»، أنه «إذا استطاعت السيدة معطوب توفير عناصر جديدة في القضية يمكن للنيابة أن تأمر بإعادة فتح تحقيقات جديدة».

وأشار إلى أن شقيقة الراحل معطوب، السيدة مليكة، كانت تتهم القيادي السابق في التجمع من أجل الثقافة والديمقراطية، نور الدين أيتحمودة، بالوقوف وراء عملية الاغتيال، متسائلا،

«لماذا اختار تأرمل معطوب بهذا التوقيت بالذات، ولماذا انتظر نكله هذه المدة قبل أن تطالب بتحرير القضية من جديد، خاصة أن المعنية خلال التصريح بها أثناء المحاكمة لم تقل إن حسان حطاب (أمير الجماعة السلفية للدعوة والقتال سابقا) هو المتهم».

وتفيد أخبار نشرتها وسائل إعلام في ذلك الوقت، بأن حطاباً عديداً نابت في عملية اغتيال المعطوب بالأغنية الأمازيغية لكنتهنر اجعنا نشره. وقد استفاد حطاب، المعروف بـ «أبي حمزة»، من تدابير العفو المنصوص عليها في ميثاق السلم والمصالحة الوطنية، بعد تسليم نفسه للسلطات الأمنية، عشية الاستفتاء على الميثاق المذكور في سبتمبر 2005.

وفي هذا السياق، قدر أمين سيد هم، محامياً للمتهم الرئيسي باغتيال المعطوب، بأن استفادة حطاب من ميثاق السلم والمصالحة الوطنية تثير حاشكا لا فيح الة فتح ملف القضية من جديد، لأن الميثاق يحظر متابعة المستفيدين من تدابير همن عناصر الجماعة إلا رهابية، متلما يمنع نفسها لإجراء أضد أفر ادقوا تالأمنا الذين كانوا في الخدمة.

وكان المتهم الرئيسي باغتيال المعطوب، مالك مجون، قد مثل أمام العدالت بعد أن أمضى 11 سنة هنا الحبس الاحتياطي، وسلطت عليه عقوبة بالسجن بذا المدة، بتهمة المشاركة في جريمة قتل.

وفي بيان تلقت

«الخبر» نسخة منه حملت توقيع زوجته نادية، ذكر تفهيه هذا الأخير بأنها أودعت دعوى قضائية في حق أمير الجماعة السلفية للدعوة والقتال السابق حسان حطاب بتهمة اغتيال زوجها ومحاولة اغتيالها هيو شقيقاتها علنا الطر يقال ابطين مدينه تيز يوز وبلدية بني دواله.

وأضافت نادية معطوب بأنها أودعتني 2 جوان الجاريد عوبضد حطاب، وقالت إنها «تريد من خلال هذا الشكوى باستغلال المعطيات القابلة للاستغلال منها البيانات الصادرة عن الجماعة المسلحة التي تبنتنا العملية»، وذلك لـ «تقريباً قيق»، مؤكدة أنها لن تنتر ددفي

«التنديد بأي محاولة لتوجيه القضية في أي اتجاه يخدم مصالح حزبية»، في إشارة ضمنية إلى الأرسيديو حركة الحكم الذاتي القبائل. كما أكد تنفيذ البيان علناً هدفها من خلال هذا الخطوة القضائية، هو «بعث الملف، وإبعاد أي تأثير للفاعلين السياسيين عليها».

الجزائر: جلال بو عاتي

Liberté, 20.06.2016, ME SALAH DABOUZ, PRÉSIDENT DE LA LADDH, À “LIBERTÉ”, “La justice n’est ni libre ni indépendante”



Victime de pressions, l’avocat et président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l’Homme, Me Salah Dabouz, s’exprime dans cet entretien sur les raisons qui ont provoqué la cabale dont il fait l’objet. Il traite aussi de la justice dont il regrette qu’elle ne soit ni libre et encore moins indépendante.

Liberté : Vous faites face, depuis quelque temps, à des pressions de la part des autorités sécuritaires et judiciaires. Qu’est-ce qui vous vaut d’être harcelé de la sorte ?

Me Dabouz : Ce harcèlement a plusieurs raisons. Je le subis pour mes activités militantes comme d’autres camarades et cela pour nous empêcher d’aborder certaines questions pertinentes. Les autorités sont allées jusqu’à torturer notre camarade Ahmed Mansri, président de la section Laddh de Tiaret, dans les locaux de la police de Ksar Chellala et ils ont essayé, ensuite, d’exercer des pressions sur le médecin qui lui a délivré un certificat médical pour qu’il le retire. Rappelez-vous les discours de certains membres du gouvernement qui disent, par exemple, qu’il ne faut pas commenter les décisions de justice ou encore que certains présentent une situation noire du pays. Ensuite, il y a le dossier des détenus d’opinions de Ghardaïa que je gère depuis presque une année. Apparemment, mes déclarations sur les conditions de détention ont été la goutte qui aurait fait déborder le vase, mais aussi le fait d’avoir participé à des communications au niveau international sur ce dossier a été, peut-être, très mal pris par les autorités. Il faut aussi signaler que j’ai versé des séquences vidéo dans le dossier des détenus d’opinion qui sont compromettantes et que j’ai demandé qu’Ouyahia soit auditionné sans que je reçoive de réponses. J’ai le sentiment que cela gêne quelque part.

Vous avez dénoncé les agissements du procureur de la République près le tribunal de Bir-Mourad-Raïs qui vous empêche de déposer plainte pour diffamation contre un journal...

Je me suis présenté au tribunal de Bir-Mourad-Raïs plusieurs fois pour déposer une plainte contre cette publication, sa directrice et son correspondant à Ghardaïa. Ce qui ne devait être qu’une simple formalité, car le procureur de la République, dans ce cas et suivant les dispositions de l’article 337 bis, ne peut que vérifier l’objet de la plainte et voir s’il est prévu par cet article et de fixer, ensuite, la caution. Ce n’est surtout pas à lui de mettre en mouvement l’action publique dans un tel cas mais c’est au justiciable, et le fait que le procureur refuse de fixer la caution, il commet un abus de pouvoir qui engendre un déni de justice. J’ai saisi le procureur général par écrit, mais je n’ai pas encore reçu de réponse. Je me demande si par de tels agissements, il n’y a pas une complicité avec cette publication dont le but est de la protéger contre d’éventuelles poursuites ?

Peut-on, dans ce cas de figure, parler d'une justice indépendante, du respect de l'avocat, des droits de la défense, de la dignité des détenus... ?

Le fait que la justice ne soit pas indépendante se vérifie d'abord par les dispositions légales qui mettent tout l'appareil judiciaire sous le contrôle du président de la République et du ministre de tutelle qui sont, respectivement, président et vice-président du Conseil supérieur de la magistrature et c'est à eux qu'échoit la responsabilité des nommer ou de mettre fin aux détenteurs de postes les plus sensibles de façon à ce que l'on aura pas, réellement, un pouvoir judiciaire, mais une fonction où si vous voulez une administration de justice sous l'autorité du président et de son ministre de la Justice. Ensuite, vous avez cet appareil de justice qui est devenu vulnérable et qui, en plus des influences qu'il subit d'en haut (le pouvoir exécutif), il en reçoit aussi d'en bas. Car j'ai vu des situations où des dossiers sont fabriqués par les services de police. Ils mettent parfois même la qualification et décide d'envoyer aux laboratoires pour analyses sans même prendre l'avis du juge d'instruction et nous avons vu certains juges validés de tels pratiques. Dans des situations pareilles, la justice n'est ni libre ni indépendante, et quand la justice n'est pas indépendante et libre, elle ne peut jouer son rôle qui est celui de rendre des décisions qui garantissent le respect de la loi et donc des droits fondamentaux des citoyens même vis-à-vis de l'État. Et donc, on peut avoir des cas d'atteintes aux droits humains, aux droits de citoyens, aux libertés... Et vous avez l'exemple de détenus maltraités, d'un avocat qui dénonce, et c'est l'avocat qui est poursuivi au lieu d'ouvrir une enquête sur les conditions de détention. C'est exactement le même schéma de l'affaire Youcef Oud Dadda qui a dénoncé des dépassements dont les auteurs sont ceux censés veiller au respect des lois. Pour notre justice, ce n'est pas les voleurs qui sont responsables d'une atteinte à l'image de marque de notre pays, mais c'est celui qui a dénoncé. Une justice performante c'est celle qui est intransigeante sur le respect des procédures, car c'est à ce niveau justement que les droits des citoyens peuvent être bafoués. Concernant le respect des procédures, normalement les juges, comme les avocats, doivent militer pour les droits de l'Homme. Le fait aujourd'hui est que même les avocats ne sont pas à l'abri d'atteintes à leurs droits et même aux droits de la défense.

Revenons à la situation des détenus à Ghardaïa. Vous avez dénoncé "des agressions sexuelles" contre certains d'entre eux. Qui sont les auteurs de ces agressions ? Ont-ils été sanctionnés ?

Des détenus à la prison de Ghardaïa sont victimes d'agression sexuelles par d'autres détenus, mais je considère que l'administration pénitentiaire est complice car elle laisse faire, pire encore, elle met dans les mêmes salles des détenus qui purgent des peines lourdes avec d'autres détenus sous le régime de la détention provisoire en violation de l'article 10 du pacte international relatif aux droits civils et politiques, et l'article 47 du code de l'organisation pénitentiaire et de la réinsertion sociale des détenus.

Des détenus ont déposé plainte pour agressions sexuelles, et d'autres nous ont confié qu'à partir de 17 ou 18h les portes des sales se ferment et c'est une autre loi qui s'applique, un autre code, avec des chefs et des règles qui n'ont rien à voir avec la loi. Ce qui est scandaleux dans tout cela, c'est ce black-out des autorités qui ne veulent pas ouvrir ce dossier. Ils veulent nous faire croire que construire de nouvelles battisses voudrait dire modernisation des prisons, ce qui est archi-faux, j'ai eu moi-même à le vérifier dans la prison de Ménéa qui est une

nouvelle prison. Dans cette prison, les détenus malades n'ont pas droit aux soins, car leurs cas ne seraient pas assez graves, et c'est justement dans cet établissement qu'un certain BaouchiAffari avait eu une dépression nerveuse et qui lui a coûté sa vie car son transfert vers un établissement sanitaire spécialisé avait pris beaucoup de temps (plus de deux mois).

Entretien réalisé par : MOHAMED MOULOUDJ

El Khabar, 20.06.2016,
الرابطة الحقوقية تتهم المغرب باستهداف الجزائر

حذر تمناطنا المخدرات المهربة من الحدود،



ذكرت الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان، أن المغرب ” أغرق الجزائر بمئات الأطنان من المخدرات، خلال 9 سنوات الأخيرة“. وقد التنظيمات الحقوقية الكمية في هذا الفترة الزمنية، بـ 800 طن، تورط فيها، حسبها، 154 ألف شخص منهم 1279 أجنبي.

وأفادت الرابطة في تقرير، أمس، بمناسبة اليوم العالمي لمكافحة المخدرات، المصادف لـ 26 جوان من كل سنة، بأن ” ما يجري تداوله وتربيته (من مخدرات) عبر الحدود يفوق بكثير الكمية المعلن عنها، بسبب الانتشار الهائل للمخدرات في المدارس والجامعات والأحياء الشعبي ”.

وأوضح التقرير أن

”أطنان المخدرات التي اخترق الحدود الجزائرية من جهة المغرب، تشكل خطراً كبيراً على الشباب الجزائري، حيث أصبحت الجزائر في المرتبة الثانية عالمياً، بخصوص كمية المخدرات المحجوزة بعد إسبانيا“.

ونقل التقرير عن فريق مكافحة المخدرات التابع للوطني، أن أفرادها حجزوا حوالي ثلاثة أطنان من بداية 2016. وأحال التقرير تحذيراته إلى الأمم المتحدة، التي صنفت المملكة المغربية كمنتج وموزع رئيسي لمادة القنب الهندي في العالم، التي تصدر إلى أوروبا وإفريقيا.

وتنقل الرابطة عن تقرير الأمم المتحدة الخاص بالمخدرات لسنة 2014، أن ” مساحات زراعة القنب الهندي في المغرب يتقدر بـ 57 ألف هكتار، ويعمل فيها حوالي 800 ألف مزارع“. وأشار إلى أن المغرب ” لم يحاول أبداً تغيير سياسته حيال المخدرات، عن طريق الزرع البديلي في الشمال“. ودعت الرابطة السلطات الجزائرية إلى ”التحرر كل طرحة القضية في المحافل الدولية، ومنها الأمم المتحدة وبقية المنظمات الدولية والإقليمية الأخرى، من أجل مواجهة حازمة ضد ما يملكنا اعتباراً هراً غير معلنة ضد الشباب الجزائري“.

الجزائر: ح. يس

El Khabar, 22.06.2016,
السلطة تدقق سمار اجديدا في نعيش الحريات

إجراء تعاقبية متطرفة فوقوا نيقاهرة لتكميم المجتمع،



شغلت جماعة الرئيس، عبدالعزيز بوتفليقة، بقوة مآكنة التضييق علماً آخر ما بقي منها هو امشمار سة الحرية والديمقراطية، بإعداد ترسانة م
 نالنصوص القانونية انبثقت عن التعديلات الدستورية 7 فيفري 2016.
 وتوحياتقوا انيما الجديدة فيشككها، أنها جاعت لتتظيما لقطاعات المعنوية بها، لكنها فيمضمونها تاتو كد تظرف فيقهر كلالأصوات الحرة .

المفردات التي توردت في دية الحاجة للتعديلات الدستورية، مثل
 ” ضمانات الحرية لكل فرد في إطار دول ديمقراطية وجمهورية“، و«الدستور يكفل لفصل بين السلطات واستقلال العدالة» و«يتحقق هذا الدستور تف
 تحال إنسانيا كالأبعاده»، لا يعكس أبداً مشروعيات قانونيها المستخدمنيها العسكريون نظاماً للانتخابات .
 أما المواد التي جاءت فيها لفصل لرابعنا الدستور المتعلقة بالحقوق والحرريات، فتتناقض مع مبادئها التي كانت في المادة الأخيرة على صعيد احترام
 حريات، وعللر أسها حرية التعبير والرأي حرية الاستثمار .

منو عالخوض في قضايا الجيش

يجمع ما تتبعو نعلماً أن أخطر النصوص المقيدة للحرريات، هو قانونيها المستخدم منيها العسكريين، بسبب ما يفرضه على الضباط المتقاعدين من قبو دتحر
 مهمماً بالأبد، منالخص فيشؤ ونالجيش تحت مسمى ”
 القيو دلاتتعلق بالأسرار العسكرية، التي تعد مبدأً تشتر كفيها للدول، وإن ماتت خصتصر يحاتنا العسكريين المتقاعدين في الإعلام، وحولشؤ ونالجيشوا
 لمخابر اتو الرئاسة، و هي هيئات تشكك كد انما مواضيع سياسية تتعاط معها وسائل الإعلام، باستضافة أشخاص معنيين بهذه المواضيع .
 وفي كلالقضايا التي كانت فيها المؤسسة العسكرية في قلب النقاش، لمتتعر ضلأ يهجو ممنأيها الضباط المتقاعدين الذين لهم حضور في الإعلام، لاض
 دلجيش كمؤسسة لا ضد قاداته .

الحقيقة التي لا يمكن إخفاؤها، هي أن هذا القانون نجاء بسبب قضية الجنرال الحسين بن حديد المسجون منذ 9
 أشهر مندو نمحاكمة، بسبب ان تقاد اتحادة وجهالرئيس أركان الجيش، الفر يقايد صالح، أثناء مشاركتها في نقاش سياسي بسبب إذا عة خاصة بتبشير امجها
 علماً أنترنت . وقد كانت بن حديد في ” عين الإعمار“ منذ الانتخابات الرئاسية 2014، بسبب موقفها المعارض لليسوشق في قهورئيس الأركان .
 وتم بطموافه بقيا محلف مفتر ضيبن بن حديد ومجموعه ضباط في المخابرات اتيقودهمالجنرال التوفيق، والحجة أن هذا الحلفير يدمنع لريسمنا بقا
 ء في السلطة .
 ولذل كما انطلق حملة تصفية محمد مدين، كان بن حديد أحد الذين جرت قتهم هذه الحملة .
 ويبدو واضحاً أن قانونيها المستخدم منيها العسكريين، الذي تم إعداده هو إحتال على البرلمان بسبب عتفائة، بمثابة تخويل للضباط المتقاعدين، بمنفيها
 م
 ” الثرثار“ خالدنزار، بأن مصيرهم سيكون المتابعين والسجناء تجاوزوا الخطأ الأحمر، وهو إبداء الرأي لإطلاق أحكام على شؤ ونتخصالرئيسوا
 لأشخاص المحيطين به، وبخاصة مرزالرئيسو مسألة خلافته تحسبالرئاسيات 2019 .

واجبات الحفظ.. الغول المرعب

ويتمتع هيبة تقاطعوا اسمعنا الموظفين في الدولة، بـ«الغول» المسمى ”
 وأكثرهم خصو عالهدو ناظرها أيمقاومة، همالفضاة الذين يمنعهما الوزير الطييلو حمنحهما المكفول قانوناً، تأسيساً نقابة، وحذرهم بأن يكونم
 صيرهمالنيبال محاكم فيالفيافي، إنهم ركبو ا رؤوسهم وأنشأوا نقابة .
 ومنالمفارق أن نلو حكانتقانيا، وطالما اشتكمنقهر وزاره العدلو خاضمعار كضدها من أجل استقلالية العدالة !
 وسيحفظ التاريخ بأن عدلو جعلر أسهذالقطاع، تميز بأكبر فضيحة في جهاز القضاء تتعلق بقضية تبعا سهم ” الخبر“ لشركة ” ناسبرود“ .

فالقضاة الذين عالجوا الملف أذعنوا الأمر فوقيته بالحكم لصالح وزير الاتصال، وهو لا يملك الصفة لرفع الدعاوى بل تجميد صفقة البيع. زيادة علناً القضاء الإداري في كلاً لقضايا المشابهة، حكم بعدم اختصاص في التدخل في العقود المدنية التوثيقية.

وفي سياق الإجراءات العقابية، التفتت العلما المجتمع والطبقة السياسية والإعلام، أصدرت الحكومة مشروع قانوناً لانتخابات، وآخر لاستحداث
ث ” هيئة مستقلة“ لمراقبتها. الأولى تستهدف التضييق علناً لأحزاب، ماعد المصنفة

”كبيرة“ المحسوبة علناً لرئيس، ويعيد الممارسة السياسية إلى البداية عهد بتقليد الذبح صعلناً علاقاتها بإحكام، إلى غاية
عندما اضطر تحت ضغط الربيع العربي، إلى إحد اثان فتاح شكلياً السماح بإنشاء أحزاب جديدة.
أما هيئة الانتخابات، فتكرس استمرار هيمنة الإدارة على العملية الانتخابية مادام كلاً عضائها الـ400، يختارون بالتعيين.

الجزائر: حميد يس

El Watan, 23.06.2016, LE 6e CONGRÈS MONDIAL DÉPLORE L'INFLATION D'EXÉCUTIONS EN 2015, «La marche universelle pour l'abolition de la peine de mort n'est pas terminée»,

- «Abolition now», l'abolition c'est maintenant. Tel est le nouveau message lancé par le Congrès mondial contre la peine de mort, dont les travaux de sa 6e session ont été ouverts mardi après-midi à Oslo, en Norvège.



Organisée par l'association Ensemble contre la peine de mort (ECPM), la rencontre se tient, cette année, avec la participation de 1400 personnes représentant plus de 90 pays : Premiers ministres, ministres, avocats, représentants d'ONG et militants des droits de l'homme. Ils sont venus évaluer la longue marche entamée depuis 2001, date de la tenue du premier congrès. Ce combat pour mettre un terme à cette peine infamante, comme le soulignent l'ensemble des intervenants, s'est soldé en 2015 par deux faits contradictoires. Le premier est positif ; il concerne le nombre, toujours croissant, des pays et territoires ayant répondu favorablement à l'appel des abolitionnistes. «L'abolition s'inscrit comme une tendance universelle. Aujourd'hui, 160 pays et territoires ont banni la peine de mort en droit ou en pratique. Le nombre de pays procédant à des exécutions est en diminution», se réjouit Raphael Chanuil-Hazan, directeur de l'association ECPM. Mais cette euphorie est perturbée par deux faits majeurs enregistrés l'année précédente. Il s'agit d'abord du nombre d'exécutions de condamnés à mort. «Au cours de l'année 2015, au moins 1634 prisonniers ont été exécutés dans 25 pays et 1998 personnes ont été condamnées à mort dans 61 pays. C'est un record depuis 25 ans», ajoute-t-il. Le second fait qui déçoit encore les abolitionnistes est l'adoption, ces dix dernières années, par de nombreux pays de lois antiterroristes qui élargissent le champ d'application de cette sanction infamante. «Récemment, le Pakistan, la Jordanie et le Tchad ont repris les exécutions au nom de la lutte contre le terrorisme après des années de moratoire», regrettent-ils.

L'ASIE ET LE MONDE ARABE, MAUVAIS ÉLÈVES

Dans ce triste paysage, le continent asiatique et le Monde arabe continuent de résister à tous les appels à l'abolition de la peine de mort. Selon le rapport du Congrès mondial, c'est dans cette région du monde que la résistance à l'avancée abolitionniste est fortement constatée. Trois pays, le Pakistan, l'Arabie Saoudite et l'Iran, sont responsables, lit-on dans le même document, de 89% du total des exécutions enregistrées au cours de l'année 2015. Outre ces deux faits, les abolitionnistes notent avec inquiétude la montée en puissance du mouvement pro-peine de mort dans certains pays qui tentent de remettre en question l'abolition. Afin de maintenir le cap et essayer de donner un nouvel élan à la dynamique abolitionniste, Raphael

Chanuil-Hazan interpelle la société civile «dans toute sa composante». «Les acteurs de la société civile doivent s'impliquer encore plus pour éviter un recul sur les avancées enregistrées jusque-là», lance-t-il. En plus des constats et des intentions, les participants s'accordent tous sur un seul objectif : mettre en place un monde «humain» où il n'y aura plus de place pour les exécutions et condamnations à la peine de mort. «Il faut combattre l'inhumanité par l'humanité. On peut punir les auteurs des crimes sans pour autant verser dans l'inhumanité», plaide le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Marc Ayrault, qui a présidé conjointement avec son homologue norvégien, Borge Brende, la cérémonie d'ouverture de ce 6e Congrès mondial contre la peine de mort qui se tient dans le majestueux opéra d'Oslo. «Le chemin parcouru par l'humanité est très positif. En 1945, seulement 8 Etats avaient aboli la peine de mort. En 2016, 140 pays ont franchi le pas. Nous ne pouvons plus accepter un retour en arrière», soutient Borge Brende.

«NON AU RETOUR À LA LOI TALION»

De son côté, Robert Badinter, ancien ministre français de la Justice — qui a aboli la peine de mort dans son pays en 1981 — déplore «une reviviscence du fanatisme et une inflation de la peine de mort». Selon lui, «la marche vers l'abolition universelle de cette peine n'est pas terminée». «Il ne faut pas accepter un retour de la loi talion», lance-t-il, sous les applaudissements de l'assistance. Pour le champion de l'abolitionnisme en France, la peine de mort sévit «surtout dans les pays musulmans où règne l'islamisme radical». «Les responsables ne sont pas l'islam ou les musulmans qui souffrent aussi de la peine de mort ; ce sont les terroristes qui ont un lien étroit avec la mort qui en sont à l'origine. Ils sont même fascinés par cette dernière, comme le confirment les exactions de Daech», précise-t-il. L'Europe également, ajoute-t-il, est passée par cette phase, rappelant «le terrorisme de l'ETA en Espagne, l'IRA en Angleterre et les Brigades rouges en Italie». Ce faisant, Robert Badinter appelle à ne pas tomber dans le piège des terroristes en adoptant des législations instituant la peine capitale. «La vie doit l'emporter. Vive la vie !» clame-t-il.

Madjid Makedhi

El Watan, 23.06.2016, Rencontres à Oslo (Norvège) en marge du 6e Congrès mondial contre la peine de mort,

maîtres Benissad et Ouali ont accepté de nous exposer leurs points de vue sur cette question en Algérie, NOUREDDINE BENISSAD. Président de la LADDH, «La peine de mort est un traitement dégradant dont parle la Constitution»,



Y a-t-il un espoir de voir l'Algérie franchir le pas vers l'abolition de la peine de mort ?

Aucun Etat ne devrait avoir le pouvoir d'ôter la vie à une personne. La peine de mort est irréversible. Aucun système judiciaire n'est à l'abri d'erreurs et, dans tous les pays, des innocents sont condamnés et exécutés. De plus, il n'a jamais été démontré que la peine de mort a un effet dissuasif ou plus efficace que les autres sanctions pénales. Notre système judiciaire n'est pas indépendant. La plupart des infractions pouvant mener à la peine de mort, prévues par notre code pénal, sont des infractions politiques. Elle est donc utilisée contre les opposants politiques. En tout cas, la révision constitutionnelle a interdit le recours à tout traitement inhumain, cruel et dégradant. J'estime que la peine de mort est un traitement inhumain, cruel et dégradant. Il faut donc l'abolir. L'Algérie a adopté le moratoire onusien sur la peine de mort en 1993 et les dernières exécutions remontent à cette date. Il est temps et logique d'aller vers l'abrogation pure et simple de la peine de mort.

La LADDH appelle les autorités politiques à se conformer aux engagements internationaux de l'Algérie en mettant en conformité sa législation pénale avec la Constitution et les principes contenus dans les conventions internationales sur les droits de l'homme, notamment le droit à la vie.

M. M

RACHID OUALI. Avocat «Un colloque sur la peine de mort aura lieu à Alger en 2017»,

Que faut-il faire, selon vous, pour que le débat sur la peine de mort en Algérie avance ?

D'abord, il faut rappeler que les Algériens ont souffert, à travers leur histoire, de la peine de mort. On se souvient de tous les militants algériens qui ont été exécutés par l'armée coloniale. Donc la signification de la peine de mort est très profonde pour nous. C'est une horreur. Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie aurait pu entrer dans l'histoire. Mais je pense qu'elle a raté le train pour deux raisons fondamentales qui auraient pu changer la société algérienne. Il s'agit de l'abolition de la peine de mort et la reconnaissance des droits de la femme. Je crois

que nous devons sensibiliser l'opinion publique algérienne sur cette question. Nous avons le droit d'engager un débat public sur le sujet.

Mais il faudrait commencer dès maintenant en sensibilisant l'opinion publique.

Quelles actions comptez-vous mener à cet effet ?

La peine de mort est abjecte, cruelle et irréversible. Il y a des prises de conscience dans le monde que nous devons avoir aussi en Algérie. La vie appartient à Dieu et il n'y a que Lui qui puisse la reprendre. En 2017, nous prévoyons d'organiser un colloque contre la peine de mort. Des personnalités — dont Robert Badinter, Ghaleb Bencheikh, Monseigneur Tessier — ont donné leur accord pour y participer. Ils peuvent nous éclairer sur ce sujet fondamental. Nous sommes déterminés à lancer le débat à travers, d'abord, ce colloque que nous allons organiser avec le barreau d'Alger.

M. M

ILS ONT DIT...,

BAN-KI MOON, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU, «La peine de mort, un affront à la dignité humaine»,

Le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), Ban Ki-moon, qualifie la peine de mort de «véritable affront à la dignité humaine». Dans un message adressé aux participants au 6e Congrès contre la peine de mort, qui se déroule depuis mardi dernier à Oslo, il affirme que «l'abolition de la peine de mort est une conviction». «La tendance mondiale tend vers l'abolition de la peine de mort. Environ 172 pays ont déjà pris option pour en finir avec la peine de mort», indique-t-il.

LE PAPE FRANÇOIS, «La peine de mort est inadmissible»,

Le pape François appuie, lui aussi, l'abolition de la peine de mort. Dans un message audiovisuel adressé aux participants aux travaux du 6e Congrès mondial contre la peine de mort, il estime que «la peine de mort est inadmissible, quelles que soient les circonstances et la gravité de la faute». Selon lui, loin de représenter la solution, le recours aux exécutions capitales ne fait qu'«alimenter la vengeance». Pour le souverain pontife, cette peine «constitue une offense à l'inviolabilité de la vie et de la dignité de la personne humaine. Elle contrevient au dessein de Dieu sur l'homme et la société. Or, ce dessein repose sur la miséricorde».

ELIZABETH A. ZITRIN, PRÉSIDENTE DE LA COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT (ÉTATS-UNIS), «La peine de mort est une aubaine pour les terroristes»,

«A travers ce congrès, nous voulons sensibiliser, alerter et partager notre expérience. Il y a des condamnations à la peine de mort et des exécutions pour de nouvelles infractions. Il y a eu en 2015 plus de 1000 exécutions de trafiquants de drogue, par exemple. Nous voulons suivre l'évolution de notre combat pour l'abolition de la peine de mort depuis notre congrès régional de Kuala Lumpur (Malaisie) tenu en 2015. Pour l'avenir, nous voulons axer notre travail sur

le sujet du terrorisme. Nous examinons les moyens permettant de mettre en place une stratégie idoine afin de convaincre les responsables des gouvernements et les magistrats de ne pas prononcer la peine de mort contre les terroristes. Pourquoi ? Parce que, généralement, les terroristes cherchent à mourir en martyrs. Et la peine de mort est pour eux une importante opportunité. Donc, il ne faut pas leur donner l'occasion d'être des victimes.»

M. M.

Liberté, 26.06.2016, 18e ANNIVERSAIRE DE L'ASSASSINAT DE MATOUB LOUNÈS, Commémoration sur fond de tension à Taourirt-Moussa,

L'apparition de Nordine Aït Hamouda aux côtés de Malika Matoub avec laquelle il s'est réconcilié à l'occasion de la dernière commémoration de la mort du colonel Amirouche n'a pas manqué d'irriter la foule.



Dix-huit ans après son assassinat, le 25 juin 1998, à Tala Bounane, sur la route de BeniDouala, le chanteur et chanteur de l'amazighité, Matoub Lounès, continue de drainer des foules importantes comme cela a été d'ailleurs le cas, hier, à Taourirt-Moussa, où plus d'un millier de personnes sont venues se recueillir sur sa tombe dans une ambiance faite à la fois d'émotion et de tension.

À 10h, il était déjà difficile de se frayer un chemin pour accéder au cœur de Taourirt-Moussa où se trouvent la demeure de Lounès et sa tombe. Une foule dense s'agglutinaient partie à la clôture de son tombeau et une autre partie au portail du garage où sa Mercedes criblée de balles est toujours en exposition depuis déjà les premières heures de la matinée. Malgré la chaleur suffocante d'hier, ils sont venus des quatre coins du pays comme en témoignent les plaques d'immatriculation des véhicules en stationnement sur plusieurs centaines de mètres. Au moment du dépôt de gerbes de fleurs, une vive tension planait dans l'air déjà irrespirable. L'apparition de Nordine Aït Hamouda aux côtés de Malika Matoub avec laquelle il s'est réconcilié à l'occasion de la dernière commémoration de la mort du colonel Amirouche n'a pas manqué d'irriter la foule qui a exprimé son hostilité à sa présence en scandant "Nordine barra". Les habituels slogans "Pouvoir assassin", "Matoub Yella Yella". ... furent alors de partout lors de cette cérémonie de dépôt de gerbes de fleurs à laquelle étaient présents des représentants des autorités locales, le président d'APW et une délégation du FFS. Cependant, des membres du comité d'organisation s'affairaient péniblement à obstruer l'accès vers la tombe de ce symbole de la résistance à l'islamisme et à la dictature du pouvoir.

La sœur du Rebelle qui a tenté de prendre la parole à partir du balcon de la demeure des Matoub qu'elle venait de regagner, en compagnie de ses "invités de marque", sous les cris hostiles de la foule, avait toutes les peines du monde à faire entendre sa voix. La foule, arborant des drapeaux qui laissaient facilement deviner qu'elle était composée de militants du MAK, scandait si fort qu'elle a pu avoir raison de la sonorisation utilisée par Malika Matoub. Celle-ci multiplie les tentatives de calmer les esprits, mais en vain. Dans la déclaration qu'elle voulait lire à la foule, la sœur de cette icône de la chanson kabyle a annoncé le lancement d'une pétition populaire pour exiger la vérité sur l'assassinat de

MatoubLounès et “la réouverture sans condition du dossier à travers une enquête sérieuse, approfondie et intégrant l’ensemble des aspects liés à ce crime” .

“Les auditions et confrontations, l’analyse balistique et la reconstitution des faits, ainsi que l’ensemble des événements connexes entourant l’acte doivent impérativement être menés et soumis à l’examen de façon diligente, minutieuse, impartiale et transparente”, lit-on dans cette déclaration dans laquelle elle a également largement critiqué la procédure judiciaire lancée par Nadia, l’épouse de son frère, contre le terroriste Hassan Hattab.

“La famille Matoub n’ignore pas les velléités d’instrumentalisation de cette affaire et mesure parfaitement les risques que comporte la désignation préalable d’un coupable”, lit-on dans la déclaration.

SAMIR LESLOUS



اتسمت دود فعال حقوقيين القانونيين بالاستغراب الشديد من قرار قاضي التحقيق بحكمته سيد يا محمد إيداع مدير "كابيبي" الحبس المؤقت، برفقة مدير الإنتاج يا ضحرتو فو المدير المركزية بوزارة الثقافة مونيا ناجعي.

وأوضح أن هذا القرار مبالغ فيه بما يتنبأ خلفيته السياسية، فضلا عن كون نهيتنا قضيتنا مع الدستور الجديد وقانون الإجراءات الجزائية، الذي جعل من الحبس المؤقت إجراء استثنائيا فقط لأشخاصا الذين لا يقدمون ضمانات، وهو ما لا ينطبق.

“إيداع مدير” كابيبي “الحبس المؤقت ليس مبررا علنا لإطلاق”
بهذا المعيار و قسطنطين رئيس اللجنة الاستشارية لحماية وترقية حقوق الإنسان قرار قاضي التحقيق.
والسبب، حسبه، أن الأضرار الناتجة من إيداعها الحبس، أثبتت العدالة أنها محلثة، فقد استندت عيتمت قبلوا استجابته ونأي أشكال، وبالتالي يصح حبسها هذا الأمر مبالغ فيه، وكان يفترض ضيقا قصصا حالاً أن يتم وضعهم تحت الرقابة القضائية.

وأضاف قسطنطين الذي يتبعه ناسا الجمهورية، أن ما يجري بحالها قضائية
”الخبر“ ينير الاستغراب، كون القضية ليس فيها تلك الخطورة التي تستدعي كل هذا للإجراءات، كما أن التعامل مع أصحابها بالحبس المؤقتين اقتضت مامامور دفي الدستور الجديد حول لقرينة البراءة وكرامة المشكوك فيه المتهمين المتقاضين بشكول عام، وكذلك ماورد دفي قانون الإجراءات الجزائية عن تقليص اللجوء إلى الحبس المؤقت إلا بقصد رجعة ممكنة.

وأشار قسطنطين إلى أن محاربة اللجوء المفرط إلى الحبس المؤقت، كاندائما قضائية ناضلنا أجلها الحقوق ونفي الجزائر، ومعأنهم يحو المعركة علمستو بالنصوص صلا أنالو افعاليز البعيدا، لافتا إلى أن ”الحبس المؤقتين فضلا نبي فقط في قضايا الجنائيات، تطبيقا لفسلفة الدستور الجديد.“

تشر يعاتلذر الرمادفاليون

منجانبه، أكد مصطفى شاشي المحامو الحقوقي، أن قضية إيداع مدير
”كابيبي“ الحبس أثبتت أن التشر يعاتل تيصدر فيالواقعه فقط لذر الرمادفاليون، وبأنواقعالحر باتفيا لجزائر وتطبيق القانون نبعيد تماما عنالن صوص، مشير إلى أن هذالنوع منالقضايا تتحكم الخلفية السياسية فيالإجراءات أكثر منالقانون.

وأضاف أن قضية

”الخبر“ تحديد أثبتت صالسلطات العمومية علعدمإعلاء سيادة القانون، بدءا باستعمال القضاء الإداري يتمتوق فيفحص صوبر امجوأخير ال متابعاتالقضائية فيفحص و ليقناة
”كابيبي“، ومعاملتهم بشكوليتنا فمعمدا مساواة المواطنيأمامالعدالة، مثلما تشدد علذلكالنصوصالمتعلقة.

وتابعو شاشي قائلا: ” بعد أن استبشرنا خيرا عندما عدل قانون الإجراءات الجزائية في 2015
والذي ألزم القضاء بعدما لاتجاه إلى الحبس المؤقت إلا في حالات استثنائية تتم مع ظروف الأفعال عدم تقديم الشخص للضمانات، يأتي حبس إيطار اتقناة
”كابيبي“ بما يخالف تماما ماورد في هذا القانون.“

ويوافق هذالك، نور الدين بنيسعد رئيس الرابطة الجزائرية لحقوق الإنسان الذي أكد أن طبيعة التهمة الموجهة للمدير
”كابيبي“ ليست بالخطورة التي تقتضي معاملة التحفظ عليه عن طريق الحبس، لافتا إلى أن
”مهدي بن عيسى“ تعاملته علأنهم مجرم، ومعاملته كالمجرمين.“

“لاشيتغير معالدستور الجديد”

بدوره، أكد المحاميو الحقوقيو جماعة غشير، أن حبس مهديين عيسى مدير “كايبيسي”، يمكن تصنيفه في خانة اللامعقول، كونالر جليتمتعيكالالضماناتالتيجنبههذاالمصير، فهو مسؤولو شخصية عامتو يمتلكمقر او عنوانو إقامة، وتستطيعالسلطاتالقضائيةفيأيو قتشاءتأسندعاه.”

واستذكر المحامي غشير تصريحاتوزير العدلالطيبيلو حو حديثها المتكرر عنإصلاحالعدالة، خاصةفيمايتعلقبالحبسالوقت، قائلاإن “مايجري معمدير “كايبيسي”، يثبتبالدليلأنشيناالميتغير، ويحطمتاماماقالهذهالوزير منأنإصلاحاتهنستوسعمنالحقوقوالحررياتوستتجنبالنأقصسدالحب سالوقت.”

واعتبر غشير أنمطالبيعةالحقوقيبينمنذمنبالخدمناللجوءإلىالحبسالمؤقت، يعودلكونهذاالإجراءلهتدا عياتدمرة علنفسية للإنسانوعائلته وعمله، لذلكلاينبغيحبسالأشخاصالخطيرينعلداالمجتمعأو الذينليسندليهمضمماناتللمثو لأمامالعدالة، مشيرإلىأن “استعمالهذالنوعمنالإجراءانفيقضيةأيعاممثل “الخبر”، الغرضمنهالتخويفوالترهيب.”

“أينالغاءحبسالصحفي؟”

ويلمحغشير إلىبنقطةأخرتتعلقبماجاءفيالدستور الجديدحو لإلغاء عقوبةحبسالصحفيين، مايجعلقران قاضياتلحقيةمنمنظور هغير دستوري، لأنمدير قناة “كايبيسي” تدخولظيفتهفيدائرةالعملالإعلامي. وأضاففيهذاالنقطة: “همسيتحججونبأنالتهمةالموجهةلاتدخلفيقضاياالنشر، لكنمناوالواضحاتمحتوالبالبر نامجيناالذيينتمإلغاؤهما هو سيببمايجري، وعلناأسا سيكونحبسمدير الإنتاجومدير القناة مخالفالدستور.”

الجزائر: محمدسيديو

“ فيتجمع لتخليد الذكرى 18 لاغتيال المعطوبوناسبتيزيوزو، El Khabar, 27.06.2016, والنظاميتخبطويستهدف “الخبر” لإسكاتالصوتالحر



استنكر قياديو حركة العرو وشبو لاية تيزيوزو، حيسمدير قنائة "كاييسي"، مهدي بن عيسو مدير الإنتاج ر ياضر توفو المسؤل لة بوزارة الثقافة مونية ناجاي، واعتبروا في تجمعيو سطا المدينة، أنم نيقفورا ع هذا القرار هماغفسهما الذي نا غتالوا ع بانر مضان، وكر يميلقاسم، ومجدبو ضيافو معطوبلونا سو غير هم.

في تجمعيو سيهرة أو لأمس، بوسط مدينة تيزيوزو، تخليد الذكر نا غتيا لامطر بمعطوبلونا س، دعا القيا دي في حركة العرو وش، و الناشطالسيا سي، مصطفى معزوزي، طاقمقناة " كاييسي" وصحفيي مجمع " الخبر" إلى الصمود "لأنالضغوظاتالتي تيعر ضالها المجمعو طاظرفية، وأنالظاميتخبط". وشددا المتحدث علانقناة " الخبر" تدفع ثمنجر أتها علانقنقاد "مولالسطح"، ميرز أن " الخبر" ومستعدة لتتظي مكر كاتاحتاجية لدفعالسلطات لإطلاقسراصحفيي " فينفسالسياق، نساء لمصطفى معزوزي نعمنا الدستور الجديد الحامل لإلغاء سجنالصحفي إذا كانت مثل هالهمار ساتلاتر الموجودة"، مشير إلى أنالذي نسجنوا صحفيي "كاييسي" هماغفسهما الذي نا غتالوا اكبار المناضليو المجاهدين علنجرار ع بانر مضان، وكر يميلقاسم، ومجدبو ضيافو لونا سمعطوبلونا آخرين.

و فينفسالسياق، قال معزوزي نا الحملة التي تقودها السلطة ضد مجمع " الخبر" هدفها إسكاتالصوتالحر، وكسرر جلالاً عمال إسعدي براب "الذي عدمفخر لمنطقة القبائل على عكس رئيس من تدرؤساء المؤسساة التي بعد عار منطقة القبائل". مصطفى معزوزي، الذي نا يتحدث أمام مناتال موطنين تيزيوزو وبمناسبة الذكر الثامنة عشرة لا غتيا لامطر بمعطوبلونا س، فتحال نار علنال سلطة التيو صفتار يخها بالحقا لبالا غتيا لاتالسياسية أو احتقار الشعبو أدكالامبادرات، وفيما حمل لآحز ابالديمقراطية مسؤل لية ما يحدث فيال ساحة السياسية والإعلامية "بسبب غيابها"، شددا علنا المجتمعالمدني خصوصا ب منطقة القبائل العصبية علنال نظام، لنيسكتو لنيقبالتر كي ع.

ناصر بو ضياف: "الجزائر في خطر"

منجهته، و فين د خلل هيا لتجمعالمدكور، دعانجلالرئيسالأسبق محمد بو ضياف، ناصر بو ضياف، إلبر صالصفو فلأنالجزائر في خطر، وعاد المتحدث بالحادث نا غتيا لوالدهم وكدا على "أنه لميفار فالحياة بعناية عندا غتيا له، فوالدي ماتدا اخل مستشفينا النعجة".

وأضاف جلالرئيس بو ضياف

"لقد كانوا الياخر من متماخر اجهمنا لقا عو نقل علمتتمرو حية المطار بو فار يكالعسكريو قلبه ينيبض، إلا أنالطيار لم يتلقا ذنا بالهيو طالأز يدمن صفا عة". وشددا ناصر بو ضياف علنا أنوالدهم فير سميادا اخل مستشفينا النعجة "ولو كان هنا كتكفل جيد لكانر بماممنا إنقاذه".

Liberté, 27.06.2016, LE MAROC, PREMIER FOURNISSEUR DE RÉSINE DE CANNABIS, La Laddh recommande de porter plainte devant l'ONU,

Le 26 juin, le monde a commémoré la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues et, une fois encore, le Maroc est sans surprise pointé du doigt comme étant le premier

fournisseur mondial devant des pays comme l'Afghanistan, le Liban, l'Inde ou le Pakistan. Étant un pays limitrophe du Maroc, l'Algérie est naturellement l'une des voies ciblées par les réseaux de trafic de drogue pour exporter les milliers de tonnes de kif vers l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Europe.

Selon les chiffres du dernier rapport de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD), de 2014, le royaume chérifien a produit en 2013 près de 700 000 tonnes de cannabis pour une surface cultivée estimée à plus de 47 000 ha. "S'il y a eu une forte hausse des saisies de drogues de synthèse, le cannabis reste la drogue dont le trafic est le plus répandu dans le monde", précise l'ONUDD.

Ce qui confirme que la culture et la commercialisation du cannabis constituent une activité économique illicite aux revenus non négligeables (estimés à 10 milliards d'euros). Une activité qui emploie quelque 800 000 employés, selon le même rapport.

À l'occasion de cette journée internationale, la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (Laddh) s'est fendue d'un communiqué pour s'alarmer des proportions prises par le trafic de drogue marocain et des dégâts qu'elle provoque sur les consommateurs, et a appelé les autorités algériennes à porter la question devant les instances internationales, "y compris l'Organisation des Nations unies et le reste d'autres organisations internationales et régionales afin de répondre à (...) ce qui peut être considéré comme une guerre non déclarée contre la jeunesse algérienne".

La Ligue considère, en effet, que la jeunesse algérienne (350 000 consommateurs, selon les chiffres officiels, un million selon la Laddh), se trouve en grand danger, d'autant que le haschisch, qui a maintenant pénétré les écoles et les universités, constitue une "véritable menace pour la stabilité et la sécurité du pays", et appelle à une lutte plus efficace.

S. Ould Ali

El Khabar, 28.06.2016,

"تسار عال أحداثيو حيباً أن جماعات الساطة تحتاط لطار نليست مهيأة له" المحاميو الناشط السياسي مقرانياً العربي "الخبر"



نشهد حالياً إعداد قوانين صدور إجراءات اقرار اوصفت بالردعية والمكمنة للحريات . أنتكيفتقر الوضع؟

أعتقد حسب قرار ائتلاف احدث المتمر اكتملة قديمة قصيرة، أنها جساكبير أصابا السلطة بجماعاتها السابقة والحالية، وأصابا الطبقة السياسية، وهو هاجسا بعد الرئيس عبد العزيز بوتفليقة.

الجمعيير يداين خططا للوصول للسلطة أو البقاء فيها، هذا الأمر مشرو وولكلنا ماذا اكل هذا التصرفات البعيدة عن القانون في وقت قصير جدا؟ اعتقاديا الجميع يخافنا جميع، بسبب احدث سابقة.

التصرفات غير القانونية التي لمحت اليها فيسؤ الك، ليست أمر اجديدا، ولكن عندما تأتي في وقت واحد، لا بد أن تكون لها قارة.

ماتعانيه بعض الصحف والقنوات التلفزيونية، وإعاقه حرية الاجتماعات عقد الملتقيات مؤتمرا الأحزاب، كل هذا يبدخضنا لتضييق علنا الحريات، وتكميما لأفواها الحرة، وذلك لترتيب المرحلة المقبلة وهيمر حلة ما بعد عبد العزيز بوتفليقة.

الاعتقاد أن هذه المرحلة لاز التبعيدة؟ هل نتظنا الحسم في الخلافة سيتم قبل 2019؟

ميدنيو حسب الخطاب الرسمي، ستكون الانتخابات قديمة عدها، ولكن لنا مغفلا الحد الأذ بهذا الخطاب، فالسلطة تحتاط لحالة الرئيس المرخص وإن كانت لأعمار بيد الله. بمعنا أنهم كانوا تنظر حمسالة الشغور في أي وقت، ومن ثم جماعات السلطة تخشأن تقا بأطارتو هيغير مهياأله. كل جماعات مناهت يداين تعطيا أكثر الحظوظ للشخص الذي تره خليفه لقبوتفليقة.

وفي سياق السعي لهذا الهدف، تضرر بالسلطة في كلا الاتجاهات وترمي كلنا ليسير في فلكها بتهم مخاطر كالعالمة للخارج، التهم تصد عن بعض أواق السلطة، وبعض الوزراء يسير ونفي هذا الاتجاه.

بالمقابل أحزاب المعارضة مهياأه ليست لتقديم البديل، فهيجب حيسة خطابيا سياسيتقليديعر فنا هم منذ احدث أكتوبر 88 ومنذ تأسيسها لأحزاب السياسية، وهو خطاب مبني على السب والشتم الأكاذيب وتر ييفا لأرقام. عندما يدعيرئيس حز ببيلاطو تلفزيونيا أنهم ملك ألفمناضل، فهو بالتأكيد لا يقو للحقيقة.

لأن الحقيقة هي أنك لا أحزاب مجتمعة ليس لها هذا العدد من المناضلين، بالمفهوم الذي يعني حياز بطاقة الانخراطو دفعا لاشتر اكسويا، والصحاف فلا سفتقبل هذا الخطاب التقليدي.

أنتيقال معارضة تدبنا السلطة في حالة شغور وبأالرئيس مرخص، والمطالبة بتفصيل المادة 102 من الدستور (إعلان حالة عجز الرئيس) وبلجنة مستقلة لمرقبة الانتخابات، فهذا التينفع فيشيء.

إنني لأرما يسلم معارضة، لإمعارضة العاصمة، في حين ينبغي أن تكون نفايا لأحياء والقرى والجبال والصحراء.

معارضة العاصمة لا تملك رؤية واضحة لتقديم البديل، والسلطة ليس لها رؤية واضحة للخروج من الأزمة.

ومن ثم تتركها للمشاكل الحقيقية والمتعلقة في نظر فقصير، ما يجعل لدخول الاجتماعات المقبلة ساخنا جدا.

ما ينبغي قولها كشخص مسؤول وعلنا، أن كل ما يجري اليوم هو من تخطيط الجماعات الحاكمة كيتبقي في السلطة، وليس من أجل لحر ياتو الديمقراطية.

وزير الدفاع سابقا خال الدنار لمحفيم مقابلة صحفية للنائب نيسار كانا الجيش يطمح لناسة الجمهورية . هل هذا وارد بريك؟

هناك شيء ما يبين قيادة الأركانو بعض الضباط السابقين.

أعتقد أن المشكل داخلي، هناك تصفية حسابات داخل جماعات السلطة السياسية، مثلما هيجار يتبين قيادة الجيش بقيادة المخابرات السابقة والحالية، بيت هذا في بيئتنا مظلما أحديدر يتفاصيله، ولا أريد الغوص في هذا الملف.

كمحام، هل تعتقد أن أياد عمدير عامكابيبيو مدير الإنتاج بالقناة، ومسؤول بوزارة الثقافة، الحبسالمؤقت بسبب قضية تراخيص، ينسجم عالقانون؟

كثير الحديث في المدة الأخيرة عن تجنب التعليق علنا لأحكام القضائية .
ينبغي تو ضيح هذا الأمر جيدا، ف ما يمنحنا القيام به هو عر قلة العمل لأقضايا الذي لا يمكن أن يكون إلا منظر فالمسؤولين .
وما لا ينبغي أن نقو مبهو إفساء أسرار التحقيق . أما غير ذلك، فبأي حقت من عني ما نيكو نلير أيو موقف من حكمة قضائي يصدر باسم الشعب؟!
إذا منعتني ستر مني غدا من التعليق علن لقانو ن يصدر عن الدير لمانا الذي يشرب باسم الشعب .
إذ ينبغي فتح هذا الملف مناقشته فنتفق علما هو مقبول لو ما هو غير مقبول .

عند ماتت النيابة أشخاصا من أجل وقائع هذا هو وظيفتها، أما قضية الحبس تحت نفي جرائم القانون العام، القاعدة هي الاستدعاء المباشر أو انقضاءت حقيقته كالمتهم في الإفراج أو إخضاعهم لاقبة قضائية .
وقضية كابيبيو الذات، وحتلا أستعمل كلمات سياسية، فالجورء بالسحب لابتلاء عمق قانو ن الإجراء الجزائية الذي نصلنا الحبسالمؤقت راء استثنائي .

**وزير العدلير ددمنذ عامين بأن الإفرا طفي أياد عالمته مينا الحبسالمؤقت سينتهي بدخول لقانو ن الإجراء الجزائية الجديد حيز التنفيذ .
ألا تعتقد قضية كابيبيو خلالا بهذا العهد؟**

ما أقول ليهي هذا القضية، أن إجراء الحبسالمؤقت اتخذ في حقهم يعتبر تعميما للحبس، لأنه لا بد أنهم يقدمون ضمانات تتسمحت في هذا الإجراء ، وأقل شي عي يمكن أن نطالب به هو الإفراج عنهم وتأخذ العدل المجرأها .
الكثير من المسؤولين يبرز عمو نا العدل المستقلة في الجزائر، قدي حدث هذا فعلا، ولكن في القضايا التي لا تكون فيها السلطة طرفا .
أما كالماتت علنا لسلطتها وحاشيتها وأقاربها، فالقاضي غير مستقلفي عمل هو أنا عي جيدا ما أقول .

برأيك، ما الذي يفوز به الدفاع والسائقون نيمنح العساكر المتقاعدين من التقاعد لعمال أذني الصحافة مد بالحياة؟

أحاول لتسهيل ما يبدو معقدا .
ينبغي التفر يقينوا اجبال تحفظو الأسرار المهنية، وأسرار الدفاع الوطني بصفة خاصة .
واجبال تحفظيتي لعل كالمهني ما فيها الحر ة وليس فقط من انتسب للجيش .
و اجبال تحفظتقر ضها المهنة، كما يفر ضها الشخص ل نفسه .
أنامثلا لديمقراطية فيمكتبي، سأحتفظ بأسرارها حت بعد التقاعد و غلقمكتبي .

بالنسبة للجيش، يعنيا التحفظ أن الضابط عندما يكون أثناء الخدمة لا ينبغي أن يفصح عن أي شيء مما هو مو افها السياسية، كأني دعما ويعار ضمنا لإجراء أنت خابا تر ناسية مسيقة .

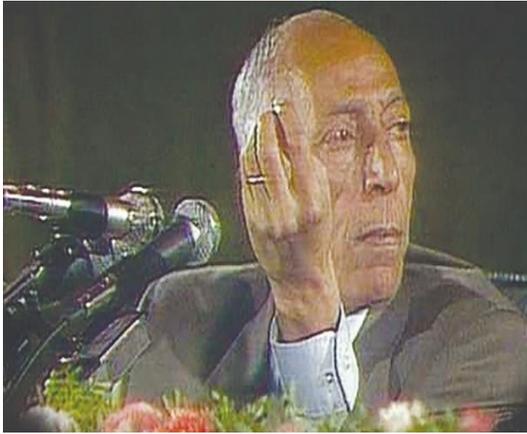
لكن لا ينبغي الخلط بينا لسر المهني حرية الرأيو التعبير والانتماء للأحزابو التصريح بالنسبة للضباط المتقاعدين من هما كانتر تبهم، فهذا يتعلق بالمواطنة .

العسكر يالمتقاعدملزم بالحفاظ على سر الدفاع الوطني، أما غير ذلك فهو مواطنو منحها أن يمار سمو اطنته، بأن يعيش حياة سياسية وثقافية مندون أن يتدخلوا في هذا .

وبرأيي مشرو ع قانو نالمستخدمينا لسكر بينيد خلصنا لها جسا الذي أشر تاليها نفا، وهو تكميما فواها ل جميع، وهو عديما لأهمية ولن يؤثر علنا بيا حد .

الجزائر: حاور هحميديس

Liberté, 29.06.2016, IL AVAIT RÉUSSI À RENDRE ESPOIR À LA JEUNESSE ALGÉRIENNE, Il y a 24 ans, l'assassinat de Mohamed Boudiaf,



C'est empêtrée dans une grave crise multidimensionnelle que l'Algérie commémore aujourd'hui le 24^e anniversaire de l'assassinat du président Mohamed Boudiaf, lui qui, en l'espace de seulement six mois, avait pu redonner à ses compatriotes, notamment à la jeunesse, l'espoir de lendemains meilleurs. Revenu au pays à l'appel de la patrie, à l'issue d'un très long exil, Mohamed Boudiaf, de son nom de guerre Si Tayeb El Watani, s'est attelé dès son installation à la tête du Haut-Comité d'État (HCE), en janvier 1992, à remettre en marche un pays au bord de l'explosion. La démission de Chadli après le raz-de-marée réalisé par le Front islamique du salut (FIS) au 1^{er} tour des élections législatives de décembre 1991 et l'arrêt du processus électoral avaient mis le pays dans une situation d'impasse politique totale. C'est à ce moment-là que les tenants du pouvoir avaient pensé appeler à la rescousse Mohamed Boudiaf, un personnage dont la stature, l'envergure et l'intégrité le prédestinaient aux responsabilités suprêmes. Le pouvoir de l'époque, embourbé dans les scandales de corruption, ne pouvait rêver meilleur candidat pour redorer son blason terni. Jamais un président n'avait tant été aimé des Algériens, notamment des jeunes avec qui il avait réussi, en un temps record, à tisser des liens dépassant les anicroches générationnelles. Plaidant pour une Algérie démocratique tournée vers la modernité, le profil de l'homme, un modèle d'intégrité, contrastait pourtant avec un système maffieux qui tenait, véritablement, les rênes de l'État. Le clash ne pouvait trop tarder. Le président Boudiaf avait, en effet, dès ses premiers discours, fait de la lutte contre la corruption une de ses priorités. Et il y joignait le geste à la parole en intentant des procès publics contre certains généraux de l'armée. Lutte contre l'islamisme et le terrorisme, guerre contre la corruption, vellétés de gérer "autrement" le dossier du Sahara occidental... Le président Boudiaf donnait l'impression d'avoir plusieurs fronts à la fois. Six mois seulement après son accession au pouvoir, il est assassiné le 29 juin 1992, en direct à la télévision, alors qu'il prononçait un discours à la Maison de la culture d'Annaba, par un de ses gardes, le sous-lieutenant du Groupe d'intervention spécial (GIS), Lembarek Boumaârafi, en l'occurrence. D'aucuns qualifiaient le forfait d'assassinat politique par excellence, mais la commission d'enquête instituée par le gouvernement de l'époque pour faire la lumière sur ce crime d'État avait pourtant conclu à "l'acte isolé d'un officier de l'armée ayant agi pour des motifs strictement religieux". Une thèse que l'opinion publique continue à rejeter inlassablement, souhaitant qu'un jour, la lumière soit définitivement faite autour de cette affaire. L'assassinat du président Boudiaf avait plongé le pays dans un épisode des plus sanglants de son histoire, avec la déferlante islamo-terroriste. La lancinante question qu'il se posait dans son ouvrage Où va l'Algérie ?, à l'Indépendance du pays, est encore, aujourd'hui, d'une actualité brûlante.

Liberté, 30.06.2016, LIBERTÉ DE LA PRESSE ET D'EXPRESSION, La Ladh exprime ses inquiétudes,

La Ligue algérienne des droits de l'Homme (Ladh) a déploré, dans son rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme en Algérie adressé au président de la République, "l'approche sécuritaire privilégiée par les autorités par rapport à la question de la liberté d'expression et de la presse". L'organisation exprime, par conséquent, ses inquiétudes quant à cette situation qui "s'est détériorée avec les mesures de fermeture de certaines chaînes de télévision en raison d'un traitement de sujets qui n'agrée pas le pouvoir et les pressions exercées contre d'autres de façon indirecte de sorte à les amener à pratiquer l'autocensure". Une situation que la Ligue voit comme une atteinte à la liberté d'opinion, d'expression et de la presse. La Ladh relève, par ailleurs, "la prééminence du pouvoir exécutif sur le pouvoir judiciaire ; ce qui induit une domination du premier sur le deuxième". La Ligue estime, à ce propos, que la justice algérienne demeure loin des principes d'une justice indépendante, et ce, en dépit des multiples réformes menées, depuis des années, par le pouvoir. "Les réformes engagées par le pouvoir n'ont pas répondu aux aspirations des citoyens", déplore la Ladh. L'organisation, qui dénonce les multiples pressions exercées sur les syndicats, les militants politiques et les organisations non gouvernementales, note, par ailleurs, l'interdiction toujours en vigueur des manifestations publiques dans la capitale. La Ladh constate, ainsi, qu'après plus de 53 ans d'indépendance, "le peuple algérien se retrouve à la croisée des chemins, entre ses aspirations légitimes pour un régime démocratique et une réalité faite d'ambiguïtés, de contradictions, de manque de transparence, de favoritisme, de régionalisme et de népotisme". L'organisation pointe aussi la corruption qui ronge les institutions de l'État, conduisant au désespoir et à l'absence de confiance dans les institutions. La Ladh, qui revient, par ailleurs, dans son rapport annuel sur la situation économique et sociale du pays qui se détériore en raison de l'effondrement du prix du pétrole, estime que les multiples conflits qui se déroulent à nos frontières imposent à l'État de prendre, et dans l'immédiat, toutes les mesures permettant de restaurer la confiance des citoyens dans ses gouvernants afin, précise-t-elle, de faire face de la meilleure façon possible aux menaces sur la sécurité nationale.

H. S

tv5monde, 30.06.2016, Algérie, la radio de NacéraDutour fait parler les disparus,

Pendant la guerre civile en Algérie, une dizaine de milliers de personnes ont disparu, toutes enlevées par des groupes armés islamistes ou arrêtées par des agents des forces de sécurité de l'État. Nacera Dutour, qui anime Le Collectif des Familles de Disparus en Algérie (CFDA) vient de lancer la "Radio des Sans Voix". Pour connaître la vérité...

"Les familles des disparus se sont longtemps senties seules en Algérie, mises à part des voix courageuses au sein de la presse algérienne" confie Nedjma Benaziza. Puis elle explique les circonstances de la disparition de sa grand-mère, affectueusement surnommée "Ma".

C'était il y a vingt ans, le 02 juin 1996, vers 22h.

Selon la petite fille qui s'exprime avec émotion et dignité (sur un fond musical violonnesque bien superflu), ce sont des "agents de l'Etat" (qu'elle surnomme "les agents de l'arbitraire") qui sont venus enlever sa grand-mère afin de "l'interroger sur son fils".

Les fonctionnaires embarquent cette femme de 68 ans, douce et malade. Ils promettent de la relâcher "dans les deux heures". Mais la famille ne reverra jamais Daouia Benaziza.

On devine chez la petite fille qui évoque ainsi la mémoire de sa grand-mère un grand soulagement de pouvoir enfin parler de cette affaire mais aussi une douleur omniprésente, qu'elle ne cherche d'ailleurs pas à dissimuler : "Vous avez ce sentiment de perte mais vous avez aussi ce sentiment d'espoir à vie de revoir la personne. Ils sont "absents-présents". Ils nous hantent."

Les disparitions forcées, supporter l'insupportable

Des mots simples pour exprimer une réalité atroce. La Radio des Sans Voix offre un espace de liberté douloureux et nécessaire.

Entre 1990 et 2000, près de 10 000 personnes ont ainsi disparu en Algérie, pendant la guerre civile.

L'onde de choc provoquée par ces disparitions continue de faire souffrir un nombre incalculable de citoyens algériens.

Les responsables de ces atrocités courent toujours. Dans le pays, l'affaire des disparitions forcées relève d'un tabou majeur.

Sur le blog du militant Madjid Serrah (Huffington Post), au mois de mars 2016, l'avocat Mustapha Bouchachi qualifiait la Charte pour la paix et la Réconciliation nationale de "fuite vers l'avant" de la part des autorités. Il évoquait un texte n'ayant rien à avoir avec la justice transitionnelle. Le vice-président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) tempêtait : "La charte pour la paix et la réconciliation nationale n'a rien à voir avec la recherche de vérité et la possibilité de juger les généraux et les politiciens responsables de ces disparitions. Pire encore, les familles de disparus n'ont pas été associées à la rédaction de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale et les autorités ne les reconnaissent pas. Et en plus de cela, tout individu ou association qui parle de la décennie noire risque jusqu'à 3 ans de prison ferme".

Les disparitions forcées ou la peine à perpétuité pour la famille et les proches, bien entendu, mais aussi pour les amis, les collègues de travail, de simples voisins. Des personnes qui vivent avec un point d'interrogation marqué au fer rouge dans leur coeur, toutes condamnées à tolérer l'intolérable, à supporter l'insupportable.

La morsure de l'absence ne s'apaise jamais.

Amnesty International précise : " La disparition forcée est un crime de droit international. Les disparitions forcées constituent une stratégie fréquemment employée pour répandre la terreur au sein de la société. Autrefois abondamment utilisées par les dictatures militaires, les disparitions surviennent désormais dans le cadre de nombreux conflits internes, en particulier pour opprimer les opposants politiques."

En créant cette radio, Nacera Dutour veut "sensibiliser le plus de monde à la question des disparus. C'est aussi un défi. Je dis : vous ne nous laissez pas nous exprimer librement dans notre pays, vous fermez des chaînes de télévision, eh bien nous, on continue, on se lance des défis et on vous obligera à accepter que nous existons, que nous imposons notre voix... et la voix des sans-voix".

Nacera Dutour , la "force intranquille"

Nacera Dutour est en effet derrière l'initiative de cette web radio. Grande figure des droits humains, redoutée pour son franc-parler et respectée pour son combat, elle est une figure majeure de la société civile en Algérie.

Son fils Amine a été enlevé à l'âge de 19 ans. En mai 1998, elle crée le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) et ouvre en septembre 2001, à Alger, un bureau du CFDA sous le nom de SOS Disparus.

Ne pas oublier, collecter les données, ne rien lâcher, jamais, sont les mots d'ordre qui l'animent. Continuer à être le caillou dans les chaussures du pouvoir algérien, affronter les menaces et autres intimidations, aider les autres femmes est le travail de sa vie. Pugnace et précise, Nacera veut savoir. Que sont devenus ces jeunes ? Son fils ?

« Ce sont nos enfants. Ils avaient le droit de vivre ! Je veux que mon fils vive ! »

Nacera Dutour

Il y a quelques années, dans le cadre d'un film sur Louis Joinet, elle tonnait son désespoir dans un mégaphone devant l'ambassade d'Algérie à Paris : " Ce sont nos enfants. Ils avaient le droit de vivre ! Je veux que mon fils vive ! Et si nos enfants sont morts, qu'ils nous rendent les corps et qu'on les enterre dignement. Pour qu'on aille pleurer sur leur tombe. On a le droit d'avoir une tombe pour pleurer et se recueillir dessus. Sans nous cacher. Parce qu'aujourd'hui nous pleurons en nous cachant.."

Nacera se bat avec la rage d'une mère blessée et la force d'un amour à jamais meurtri. Pour son fils et pour tous les disparus(es) de son pays. Elle aime à citer la phrase d'une autre maman : "On ne demande pas l'impossible. On ne demande que la vérité." Puis elle ajoute : "On demande que notre pays soit démocratique et que la population algérienne soit libre. On

ne sent pas la liberté. On ne sent pas l'indépendance. On est opprimé de partout. On veut être libre. Cette radio, c'est pouvoir parler des disparus et garantir que demain, il n'y aura pas une répétition. On ne veut plus de guerre en Algérie. On veut construire notre pays mais aujourd'hui, ce sont les intérêts économiques qui comptent. Il faut se battre pour que les peuples soient libres, indépendants chez eux, qu'il n'y ait pas de disparus en mer, dans le pays. Si les gens se sentaient heureux chez eux, ils ne prendraient pas la mer pour aller mourir..."

أما بالنسبة لتطلعات المجتمع المدني فإسطية حقيقية أو إرساء عائد دولة القانون، أشار تالرابطة فقتقريرها إلباسمي
”بالربيع العربي“ الذي كان لأثر فعالفيا المطالبة بإصلاح سياسي واقتصاديو اجتماعي، كمطلب بشرعيل الجزائر بين، دفعالنظامالقائملو عديا
صلاح دستوريو قانوني لبناء دولة الحقو القانون، تكرر سالفصل بين السلطات، و الحقو قالفردية و الجماعية و مبادئ حقو الإنسان، واحترام حري
ة التعبير و الصحافة و التجمع.

لكنكلهذهالوعود، حسبذاتالتقرير، لمتصال للمستو بالتجسيد الفعلي، فكثير منالأحزاب تنتظر اعتمادها، و الجمعيات المهنية أو غير الحكومية
لاز التنتظر الرد.

ورغمإلغاء حالة الطوارئ إلا أنالمجال السياسي و الجمعوي و حرية التظاهر السلمياتز التخضع للسلطة التقديرية للإدارة فيما يخصالترخيص
أو رفضه، و هو ما بعد عرقلة لحرية التعبير و التجمع و التظاهر السلميا المضمنة دستوريا، لذلك تعتقد الرابطة الجزائر لحرية لحقو الإنسان أنهم
واجبرئيسالجمهورية حاميا الدستور أنيبادر بوضع حد لها لانتهاكات حماية لحقو الدستور لملمو اطن .

الجزائر: جلالبو عاتي